

Votants: 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 28 juin 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 9 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 juillet 2019

ASSAINISSEMENT - RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Michel PAILLEY, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Carole BRUNETEAU à Jacqueline LEFEBVRE, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Fabrice DESCAMPS à Anne-Lydie HOLTZ, Pascal DUFORESTEL à Jacques TAPIN, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Agnès JARRY à Yamina BOUDAHMANI, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Christine HYPEAU, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Elisabeth MAILLARD à Christian BREMAUD, Marcel MOINARD à Elmano MARTINS, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Florent SIMMONET à Jeanine BARBOTIN

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents:

Jean-Michel BEAUDIC, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, René PACAULT, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Florent SIMMONET

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 JUILLET 2019

ASSAINISSEMENT – RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Elmano MARTINS, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales notamment les articles L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5, Vu les décrets n°2015-1820 du 29 décembre 2015 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015, Vu l'arrêté du 2 décembre 2013,

Il vous est présenté les rapports annuels de l'exercice 2018 portant sur le prix et la qualité des services publics communautaires :

- de l'assainissement collectif,
- de l'assainissement non collectif

Ces rapports seront tenus à la disposition du public au service assainissement et dans chaque mairie des communes de l'agglomération, pour consultation et ils doivent être présentés au conseil municipal de chaque commune de plus de 3 500 habitants avant le 31 décembre 2019.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Prendre acte des rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Le conseil prend acte.

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Exercice 2018

(Décret n°2007 – 675 du 2 Mai 2007), arrêté du 2 décembre 2013



schéma STEP Chaillé (Aiffres)

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 Objet : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Du Niortais

CONSEIL d'agglomération du 8 juillet 2019

ASSAINISSEMENT – RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT

Budget Annexe Assainissement

Monsieur Elmano Martins, Vice-Président, expose,

Après examen par la conférence des maires,

Vu le décret n° 95-101 du 2 Février 1955 « BARNIER » et ses décrets d'application,

Vu l'arrêté du 2 Mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,

Vu la circulaire d'application du 28 Avril 2008,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2013,

Vu le décret n° 2015-1820 du 29 Décembre 2015,

Vu la loi NOTRe,

Il vous est présenté le rapport annuel de l'exercice 2018 portant sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

- Assainissement collectif et non collectif CAN

Ces rapports seront tenus à la disposition du public au service assainissement et dans chaque mairie des communes de l'agglomération, pour consultation et ils doivent être présentés au conseil municipal de chaque commune de plus de 3 500 habitants avant le 31 Décembre 2019.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Prendre acte des rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

LE CONSEIL ADOPTE

Elmano Martins

Vice-Président

Sommaire

	Pages
A) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE ASSAINISSEMENT	4
1) IDENTITE ASSAINISSEMENT GLOBALE	
QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT ?	
LES RESPONSABILITES DE LA COLLECTIVITE ET DU PARTICULIER L'ORGANISATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT	
L'ORGANISATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT LES STATIONS D'EPURATION	
5) LE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CAN (DD A7)	
B) LA CHAINE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : ELEMENTS TECHNIQUES	11
1) LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES EQUIPEMENTS GERES	
a) Les réseaux collectifs de collecte des eaux usées	
b) Le système d'épuration des eaux	
d) Production et traitement des boues	
e) Autres produits	
2) LA POPULATION ET SON RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF	
3. Les astreintes	23
C) LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT	23
1) LE TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	23
2) EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU SOUMIS A LA REDEVANCE	
3) SERVICES ET SENSIBILISATIONS (DD A7)	25
D) LE BUDGET, INDICATEURS FINANCIERS ET INVESTISSEMENTS	25
1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	25
a) Les dépenses	
b) Les recettes	
2) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	
b) Les recettes	
3) INVESTISSEMENTS, ORGANISATION EN LIEN AVEC L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE. (DD A7)	
E) LES TRAVAUX	27
1) Travaux acheves	30
<u>Liste des annexes</u>	Pages
A1 - GLOSSAIRE	
A2 – CARTE DES STATIONS D'EPURATION	39
A3 - FACTURATION	
A4 - LEGISLATION	46
A5 - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	49
A6 – INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DD A7)	51
A7 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	56
A8 – L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME	58

Présentation générale du service Assainissement

Le présent rapport a pour objet de présenter le service assainissement et de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2018 selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adresse actuelle:

Communauté d'Agglomération du Niortais SIEGE

140, Rue des Equarts - CS 28770 79027 NIORT CEDEX

SERVICE ASSAINISSEMENT

24 rue des Grands Champs - Niort

2 05.17.38.79.49

Vos interlocuteurs privilégiés :

M. Elmano Martins, Vice-président de la CAN

2 05.17.38.79.00

Doris HAFFOUD, Directrice du service Assainissement

205.17.38.79.47

Didier TIRBOIS, Directeur adjoint, responsable du bureau d'étude

205.17.38.79.50

Fabrice GAUREAU, Responsable administratif et financier

205.17.38.79.52

Ouverture au public :

Nos bureaux, situés 24 rue des Grands Champs à Niort, vous accueillent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h.

Activités générales et missions des services assainisement :

Le service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est géré en régie directe. Il est chargé de la collecte, de l'acheminement et du traitement des eaux usées : pour cela, il assure la conception, la réalisation et l'exploitation des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration et des postes de pompage des 45 communes de l'agglomération.

Le service assainissement assure également la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement (études et suivi des travaux) effectués sur ses communes.

Il se charge aussi de l'instruction des dossiers de mise en place des filières d'assainissement non collectif et de leur contrôle sur les communes ou les quartiers ne possédant pas de système collectif.



1) <u>Identité assainissement globale</u>

Nombre de communes : 42

 Longueur globale des réseaux d'assainissement : 865 km

◆ Longueur globale des réseaux d'eaux pluviales (hors unitaire) : 478

Nombre de stations d'épuration (STEP) : 23

Nombre d'aborn figure de sécrotion en préfereuse au collectif : 46 78 par et élétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019

Qu'est-ce que l'assainissement ?

En 2018, le service assainissement de la CAN a assuré la compétence « assainissement » pour les 42 communes qui composent son territoire : Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir/Niort, Bessines, Le Bourdet, Brulain, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Fors, Frontenay-Rohan-Rohan, Germond-Rouvre, Granzay-Gript, Juscorps, La Foye Monjault, La Rochénard, Le Vanneau-Irleau, Magné, Marigny, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Plaine d'Argenson (= Belleville, Boisserolles, Prissé la Charrière, St Etienne la Cigogne), Prin-Deyrançon, St Gelais, St Georges de Rex, St Hilaire la Palud, St Martin de Bernegoue, St Maxire, St Rémy, St Roman des Champs, Sansais, Sciecq, Thorigny, Usseau, Vallans, Villiers en Plaine et Vouillé.

Pour nos besoins quotidiens (douches, WC, lave-linge, vaisselle...), nous produisons tous des eaux usées qui doivent être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 prévoit une obligation générale d'assainissement (collectif ou non collectif) sur le territoire de chaque commune.

Le plan de zonage de l'assainissement répartit les foyers du territoire en 2 types d'assainissement, collectif et non collectif.



L'assainissement collectif consiste en la réalisation des collecteurs d'eaux usées et de branchements pour chaque propriété; les eaux usées sont ensuite traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées en rivière.

L'assainissement collectif est privilégié en zone urbaine; en zone rurale, l'assainissement collectif n'est réalisé que si l'assainissement autonome est impossible (exiguïté des terrains, inadaptation des sols...)

Le rapport suivant présentera en détail l'assainissement collectif de la CAN. Un rapport distinct résume l'activité du SPANC.

2-1 CAN

Dans le cadre de marchés de travaux, 450 nouveaux branchements ont été réalisés (contre 332 en 2017).

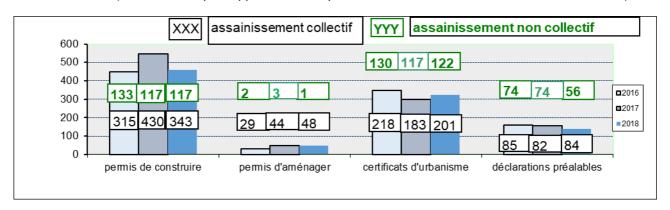
Les extensions de réseaux d'eaux usées représentent 5725 mètres (3350 m en 2017), les renouvellements de réseau sont en baisse (3510 m en 2018, contre 5250 m en 2017 et 2650 m en 2016), avec une priorité donnée en secteur sensible (communes de Chauray, Frontenay Rohan Rohan, Magné, Niort, St Hilaire la Palud et Vouillé). Ont également été réalisés 6130 mètres de réseaux de refoulement, en liaison avec la mise en service de nouvelles zones de desserte.



Renouvellement réseau unitaire Place Chanzy Niort)

Extension de réseau eaux usées (Le Vanneau Irleau – route de Niort)

En assainissement collectif, le service a étudié 343 permis de construire, 201 certificats d'urbanisme, 84 déclarations préalables et 48 permis d'aménager dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme en assainissement collectif. Ce sont au total 972 dossiers (assainissement collectif et non collectifs) qui ont été instruits en 2018 (baisse de 7% par rapport à 2017, après une hausse de 14% en 2016 et 15% en 2015).



Il a été vérifié la conformité du raccordement de 1440 branchements au réseau collectif (1439 en 2017).

2) Les responsabilités de la collectivité et du particulier

La collectivité gestionnaire de l'assainissement :

Elle est responsable de l'assainissement. Pour les zones relevant de l'assainissement collectif, elle finance les réseaux, la partie publique des branchements, les stations d'épuration ainsi que le fonctionnement du service.

Pour les zones relevant de l'assainissement autonome, elle donne son avis sur les filières de traitement à mettre en place, assure leur contrôle ainsi de leur entretien.

Le particulier :

En cas d'assainissement collectif : il doit se raccorder dans les 2 ans suivant la création du réseau et s'acquitter de la redevance assainissement.

En cas d'assainissement autonome, le particulier doit posséder un dispositif d'assainissement en bon état de fonctionnement qui doit être entretenu régulièrement (vidange lorsque le taux de boues dépasse 50% du volume de la fosse, soit environ tous les 4 ans).

3) L'organisation du service assainissement

Moyens humains

Près de 70 agents (dont, en 2018, 1 apprenti et un contrat d'avenir), répartis en plusieurs services/équipes, gèrent l'assainissement (assainissement collectif, assainissement non collectif et eaux pluviales) sur l'ensemble du territoire :

Un service projets et travaux et une équipe de contrôle de l'assainissement se charge de l'établissement des projets, des dossiers de consultation et de la surveillance des travaux confiés aux entreprises, ainsi que des dossiers d'urbanisme. Les contrôleurs sont chargés de la conformité des raccordements aux réseaux collectifs, des contrôles de conception/réalisation et diagnostics/contrôles de bon fonctionnement des filières d'assainissement autonome.

Un service administratif et financier assure la comptabilité, la gestion des marchés publics, la facturation et la gestion des abonnés de l'assainissement collectif, la gestion de l'assainissement non collectif et la facturation des branchements, ainsi que la mise en œuvre et le suivi des différentes conventions et délibérations.

Un **service d'exploitation** est installé principalement sur le site de la station d'épuration de Goilard à Niort. Il entretient 23 stations d'épuration dont la capacité varie entre 20 et 80 000 EH (Equivalent-Habitants). Il exploite plus de 200 postes de pompage, 800 km de réseaux d'eaux usées, ainsi que plus de 450 km de réseaux d'eaux pluviales. Le personnel procède aux dépannages, réparations, surveillance, analyses des eaux des stations d'épuration et postes de pompage, et au renouvellement du matériel et équipements.



Remplacement d'un rotor par un rotor haut rendement, STEP Magné -

Renouvellement des diffuseurs fines bulles de la STEP de Pelle-Chat

Les électromécaniciens ont procédé à 877 interventions au total, soit une baisse sensible des interventions (795 interventions en 2015, 1042 en 2016, 1154 en 2017). Les chantiers se sont réduits (passant de 8.5 à 2.4%) et la part de curatif a augmenté (passant de 86 à 90%), dont les interventions en astreinte (passant de 10 à 18%).

L'entretien de la métrologie a continué à se développer et a représenté plus d'un millier d'heures d'interventions (1069h en 2018, 1022 en 2017), étalonnages, bilans, suivi du fonctionnement et dépannages.

Les équipes d'égoutiers ont effectué des campagnes de curage préventif sur 30.25 km de réseau, dont 21,1 km pour les inspections télévisées (64 km en 2016, 67 en 2017), 493 interventions de débouchage (réseaux, branchements), contre 313 en 2016, et 356 en 2017, la vidange régulière des sabliers et ouvrages, l'entretien des ouvrages pluviaux et bouches avaloirs (plus de 12 000, 1 à 2 fois par an).

Ils ont effectué 111 heures (125 en 2016, 92 en 2017) d'interventions en astreinte par égoutier (2 égoutiers d'astreinte en même temps).

Un à 2 agents réalisent également l'entretien des espaces verts (stations d'épuration, postes de refoulement, bassins d'orage).

L'entretien des espaces verts (plus de 120 sites) a représenté 344 jours de travail sur 26 communes (383 en



2017) auxquels s'ajoutent 24 135€ de prestations réalisées par ID Verde (23 745€ en 2017). Lorsque cela est possible, le service privilégie au maximum les interventions en régie, afin de limiter les coûts des prestataires extérieurs.

Une astreinte composée d'un cadre, d'un électromécanicien et de deux égoutiers a assuré 465 heures d'interventions en dehors des horaires de travail, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés. Une hausse est constatée par rapport à 2017 (417 heures).

La conduite d'opération et la

maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux (extension et renouvellement des réseaux, stations d'épuration, bassins d'orage, postes de refoulement etc.) sont assurées en régie.

Les moyens techniques du service :

Pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages, le service dispose de :

> 5 poids lourds pour aspiration et hydrocurage, dont un 26T livré fin 2017 (en photo ci-dessous)



- 2 camions benne
- > Des fourgons d'intervention pour les électromécaniciens, les serruriers et les équipes d'exploitation des stations.
- Un système d'hydrocurage léger sur remorque
- 13 véhicules légers pour les déplacements liés à l'activité du service
- une caméra d'inspection et d'enregistrement vidéo (permettant des inspections du diamètre 150 à 600) ainsi qu'un véhicule adapté pour ces interventions et une caméra d'inspection des branchements.





Figure 1: matériel d'inspection vidéo

Les réparations, les remplacements de pompes et divers matériels ainsi que les travaux de serrurerie sont effectués, en général, à l'atelier de la station d'épuration de Niort, ou par des entreprises locales.

4) Les stations d'épuration

(Cf. annexe 2 et 3)

En 2018, le service assainissement de la CAN exploitait 23 stations d'épuration (STEP). Leur capacité variait entre 20 et 80.000 EH (Equivalent-Habitant).

L'objectif d'une station d'épuration

Une station d'épuration sert à purifier les eaux que nous utilisons puis rejetons et qui sont chargées de toutes sortes de pollutions (organique, azotée, phosphorée...). Ces eaux usées comprennent d'une part l'eau rejetée quotidiennement par les usagers (eaux domestiques) mais aussi les eaux résiduelles des usines, entreprises, commerces... et d'autre part les eaux usées et pluviales collectées dans les réseaux unitaires.

De nouvelles stations d'épuration à Prahecq, Saint Symphorien, Saint Maxire, Arçais, Marigny, Aiffres etc.



Les nouvelles normes européennes de rejet des eaux usées ont conduit les collectivités à construire de nouvelles stations d'épuration plus performantes dans l'élimination de l'azote et du phosphore en partie responsables de la prolifération d'algues dans les rivières (Sèvre Niortaise, Guirande...). Dans un souci de protection de leur environnement, les collectivités ont décidé de lancer d'importants programmes de travaux d'assainissement sur les communes de Niort, Prahecq, Granzay Gript, Saint Symphorien, Aiffres, Marigny, Frontenay-Rohan-Rohan, Chauray, Echiré et St Gelais. De même, les communes d'Epannes, St Maxire, Granzay Gript, Arçais, Sansais, Vallans sont situées en sensibles (périmètre de protection captage pour St Maxire et Granzay Gript, Epannes, le Vanneau-Irleau et Vallans, Marais Poitevin pour Arcais, Sansais et le Vanneau-Irleau) ; leur assainissement (STEP, réseaux) est également une priorité.

Les travaux la station d'épuration d'Aiffres (Chaillé) ont débuté en janvier 2017 et se sont poursuivis toute l'année. Elle a été mise en service fin janvier 2018. Les travaux et la mise en service de celle de Sansais (650 EH) ont eu lieu (photo ci-contre).

Le doublement de la filière de traitement des boues de Beauvoir sur Niort a également été réalisé, ainsi que la consultation pour le rerissue de la consultation pour le rerissue de la consultation de Marigny (33 par de télétransmission : 10/07/2019

Date de réception préfecture : 10/07/2019

Le montant des investissements consacrés aux études et travaux de réseaux, stations d'épurations et postes de refoulements s'est élevé à 7.8 *M*€ (contre 10*M*€ en 2017, année exceptionnelle).

5) Le développement durable à l'échelle du service assainissement de la CAN (DD A7)

De par sa fonction, le service assainissement de la CAN est un acteur direct qui a pour objectif la préservation de l'environnement.

Le service assainissement de la CAN adapte au mieux les méthodes de traitement des eaux usées de façon locale et donne une priorité aux méthodes biologiques (et non chimique lorsque cela est possible). La qualité des cours d'eaux et des rejets de STEP est suivie régulièrement par auto-contrôle, et prestations de vérification externalisées.

Le traitement de l'azote et du phosphore est systématique pour limiter les risques d'eutrophisation. Plusieurs rapports annuels sont édités sur les activités et les services de la chaîne d'assainissement de la CAN. Les bilans font l'objet de délibérations ainsi que les données et indicateurs qui sont consultables par le grand public sur le site Internet de la CAN.

En plus des services conventionnels liés à ses missions, le service assainissement investit et prend d'ores et déjà des mesures pour limiter sa consommation d'énergie, pour valoriser les déchets et sensibiliser le grand public quant à la préservation de la qualité des cours d'eaux et à l'importance de l'assainissement.

Le présent rapport comporte les informations à propos des actions sur le fonctionnement, les réseaux ainsi que les investissements, la sensibilisation et les services menés par la CAN en faveur d'un développement durable, tous ces points seront indiqués par l'indice (DD A7) et sont détaillés dans l'annexe A7 Indicateur de développement durable.

B)<u>La chaine d'assainissement des eaux usées : éléments techniques</u>

1) Les caractéristiques principales des équipements gérés

a) Les réseaux collectifs de collecte des eaux usées

La CAN assure la collecte et le traitement des eaux d'origine domestique ou industrielle de 27 communes où un réseau d'assainissement existe (Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir/Niort, Bessines, Brûlain, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Frontenay Rohan Rohan, Germond-Rouvre, Granzay-Gript, Magné, Marigny, Mauzé sur le Mignon, Niort, Prahecq, Saint-Gelais, Saint Hilaire La Palud, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Saint-Symphorien, Sansais, Sciecq, Vallans et Vouillé) par l'intermédiaire de réseaux de 2 types :

- ◆ Le réseau unitaire appelé communément « tout à l'égout » : cet ancien type de réseau reçoit indistinctement les eaux usées et pluviales mais en période de pluie de système possède l'inconvénient de surcharger hydrauliquement les stations d'épuration et de rendre plus délicates les opérations de traitement des eaux usées car il diminue la charge organique. Ce type de réseau existe sur le bassin centre-ville de Niort et sur les communes de Prahecq, Mauzé et Aiffres.
- ◆ Le réseau séparatif: il s'agit de 2 réseaux posés en parallèle, le 1er reçoit les eaux usées qui sont dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées, le 2nd accueille les eaux pluviales qui sont directement déversées dans les rivières sauf sur certains sites sensibles où les 1ères eaux de pluie vont en station d'épuration car elles sont chargées en hydrocarbures et autres polluants (bassin de dépollution implantés sur certains secteurs sensibles, bassin du Lambon à Niort par exemple).

Cette formule est très développée depuis plus d'une trentaine d'années car ce procédé rend plus facile les opérations de traitement des eaux usées. Actuellement, tous les nouveaux systèmes d'assainissement collectifs mis en place sont réalisés en réseau séparatif. La plupart des communes de la CAN sont équipées en réseau séparatif.

Le service en régie (ou par l'intervention d'une entreprise externe) examine et réalise des diagnostics des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales pour un suivi régulier et une maintenance ciblée dans un objectif de gestion à long terme (DD A7)

En 2018, plus de 7 500 000 m3 d'eaux usées sont collectées grâce à une longueur globale de plus de 865 km de réseaux collectifs (hors branchements) qui se répartissent de la façon suivante entre les communes de la CAN :

LONGUEUR GLOBALE DES RESEAUX COLLECTIFS (en Km)

	20)17			2018			
Commune	Total EU	Total EP	Refoulement EU	Refoulement U	Gravitaire EU	Gravitaire U	Total EU2	Total EP3
Aiffres	38,0	24,8	5,7		31,7	3,2	40,6	25,4
Amuré	5,8	2,0	4,3		1,5		5,8	2
Arçais	10,0	4,7	2,6		7,4		10	4,5
Beauvoir sur Niort	15,2	2,8	1,1		14,5		15,6	3,1
Bessines	17,5	10,8	5,5		14,2		19,7	12,9
Brûlain	1,0	4,3	0,1		0,9		1	4,3
Chauray	69,7	43,0	13,7		59,5		73,2	42,3
Coulon	11,7	8,1	0,6		11,5		12,1	8,1
Echiré	32,0	18,3	7,7		25		32,7	18,5
Epannes	8,6	5,7	2,1		7,2		9,3	5
Fors	0,0	7,9			0		0	8
Frontenay Rohan Rohan	27,8	7,7	8,2		19,8		28	7,7
Germond – Rouvre	5,2	5,0	0,5		4,7		5,2	5
Granzay – Gript	15,8	1,9	7,5		8,4		15,9	1,9
Juscorps	0,0	0,9	,		,		0	0,9
La Foye - Monjault	0,0	1,5					0	1,5
La Rochénard	0,0	1,8					0	1,7
Le Bourdet	0,0	3,1					0	3
Le Vanneau Irleau	1,2	6,3	0,5		1		1,5	6,3
Magné	25,9	13,8	6,4		20,6		27	13,8
Marigny	5,1	2,0	0,4		4,7		5,1	2
Mauzé sur le Mignon	25,2	3,8	1,4	0,7	17,2	8,9	28,2	3,8
Niort	347,0	215,5	21,9	5,3	260,3	68	355,5	219,7
Plaine d'Argenson	0,0	3,1	,-	-,-	7 -		0	3,1
Prahecq	21,4	7,2	3,6		13,5	5	22,1	7,2
Val du Mignon	0,0	1,9	,		,		0	1,1
Prin - Deyrançon	0,5	1,9			0,5		0,5	1,9
Saint Gelais	24,4	7,8	7,9		17,4		25,3	7,8
Saint Georges de Rex	0,0	5,8	,		,		0	5,8
Saint Hilaire la Palud	16,7	5,2	3		13,8		16,8	5,2
Saint Martin de					,			
Bernegoue	0,0	8,2					0	8,2
Saint Maxire	15,0	4,5	4		11,2		15,2	4,5
Saint Rémy	13,8	2,8	5,7		8,1		13,8	2,8
Saint Romans des								0
Champs	0,0	0,0					0	U
Saint Symphorien	16,8	4,8	4,9		12,4		17,3	4,8
Sansais	8,5	5,6	3,7		5,9		9,6	5,6
Sciecq	6,2	0,7	1,8		4,7		6,5	0,7
Vallans	10,0	1,1	3,9		6,1		10	1,1
Villiers en Plaine	0,0	3,7					0	3,7
Vouillé	41,9	13,1	10,4		31,7		42,1	13,1
Total	838,1	472,3	139,1	6	635,4	85,1	865,6	478

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019

b) <u>Le système d'épuration des eaux.</u>

• Type et capacité des principales stations d'épuration

Les eaux usées collectées à travers le réseau d'assainissement (séparatif et unitaire) sont dirigées vers les stations d'épuration gérées par la CAN dont les principales présentent les capacités suivantes :

DESIGNATION STATION	DATE DE MISE EN SERVICE	TYPE D'EPURATION	MILIEU RECEPTEUR	CAPACITE EN EH (1)
Arçais – Le Vendier	2013	Boues activées	Sèvre Niortaise	2500
Aiffres - Chaillé	2018	Boues activées	La Guirande	8800
Beauvoir sur Niort	2004	Boues activées	infiltration	1300
Brûlain	2006	Filtre à sable	Fossé	110
Coulon – la Prée	1979	Boues activées	La Sèvre Niortaise	1660
Coulon – la roche avane		Décanteur – Digesteur + épandage	infiltration	50?
Frontenay- Rohan-Rohan	2009	Boues activées	Guirande	5800
Germond Rouvre	2007	Filtre à sable	infiltration	500
Magné	1995	Boues activées	La Sèvre Niortaise	3600
Marigny	1989	Lagune	Ruisseau de la Planche	200
Mauzé sur Le Mignon	1992	Boues activées	Le Mignon	3500
Niort Goilard	2006	Boues activées	La Sèvre Niortaise	80000
Niort (La Tranchée)	1992	Boues activées	Ruisseau du Puits des filles	300
Prahecq La taillée	2011	Boues activées	Guirande	3500
Prahecq hameau	2013	Micro-station	Infiltration	20
Saint Gelais (Pelle Chat)	2011	Boues activées	La Sèvre Niortaise	24000
St Gelais Buisson Martin	2004	Filtre à sable	Fossé	180
Saint Gelais – Poligny	1975	Boues activées	Infiltration	60
Saint Hilaire La Palud	1980	Lagune	La Grande Rigole (canal)	1000
Saint Hilaire la Palud (La Névoire)	2007	Boues activées	Fossé	180
Saint Maxire	2012	Boues activées	Sèvre Niortaise	2800
Saint Symphorien	2013	Boues activées	Guirande	2500
Sansais	2018	Filtres plantés de roseaux	Sèvre Niortaise	650

⁽¹⁾ La capacité d'une station d'épuration est définie en Equivalent-Habitant (EH), c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

Les réseaux des communes de Bessines, Saint Rémy, Sciecq et Vouillé sont raccordés pour le traitement sur la station d'épuration de Niort (GOILARD). Le quartier de La GARETTE à Sansais est raccordé sur la station d'épuration de Magné. Les réseaux des communes de Chauray et Echiré sont raccordés à la station d'épuration de Saint Gelais (Pelle Chat). Le réseau de Granzay-Gript est raccordé sur la station de Saint Symphorien. Les réseaux d'Amuré (La Gorre), Epannes et Vallans sont raccordés sur la station de Frontenay Rohan Rohan.

• Bilans épuratoires sommaires des stations d'épuration

(c.f annexe 4)

Les rendements épuratoires entre l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont, en moyente de l'entrée et la sortie des stations sont et l'entrée et la sortie de l'ent

Accusé de réception en préfecture Date de réception préfecture : 10/07/2019

Année 2018

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en % en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step > 2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg
Aiffres	8800	4900	93	98	95	75	74	94 %	Défauts : NGL : 2 Pt : 1	3.41
Arçais (Vendier)	2500	650	95	99	98	81	88	100 %		4.6
Beauvoir sur Niort	1300	1200	94	98	99	95	92	100 %		2.25
Brûlain	110	70	88	96	96	74	14	100 %		
Coulon	1660	1600	88	95	87	67	82	97 %	Défaut : MES : 1	0.96
Frontenay RR (Vergnée)	5735	3100	95	99	98	93	87	91 %	Défauts : DCO : 2 Pt : 2	3.34
Germond Rouvre	500	450	92	97	91	84	30	100 %		
Magné	3600	2700	91	97	96	87	90	100 %		2.23
Marigny	150	300						Idem 2017		
Mauzé sur Le Mignon	3500	2600	87	94	89	71	62	92 %	Défauts : DCO : 1 DBO : 1 MES : 1	2.57
Niort (Goilard)	80000	58000	94	98	98	88	92	94 %	Défauts : DCO : 1 DBO : 2 MES : 1 NGL : 6 Pt : 11	2.16
Niort (Tranchée)	283	120	98	99	99	96	89	100 %		
Prahecq	3500	1850	95	99	99	87	72	88 %	Défauts : DCO : 1 MES : 1 Pt : 3	2.87
St Gelais (Pelle chat)	24000	10000	96	99	99	86	90	97 %	Défauts : NGL : 1 Pt : 2	2.35
St Gelais Buisson Martin	180	80						Idem 2017		0
St Gelais – Poligny	60	20	83	75	76	53	71	100 %		
St Hilaire La Palud (bourg)	1000	1100	71	80	65	42	36	83 %	Défaut : DCO : 1	
St Hilaire La Palud (Névoire)	150	100	98	99	100	92	60	100 %		
Saint Maxire	2800	800	97	99	99	91	95	100 %		3.68
St Sym - phorien	2500	1000	96	99	99	92	91	100 %		4.8
Sansais	650								Mise en service : Mars 2019	

Une nouvelle station d'épuration (Aiffres) a été mise en service en début d'année ; la qualité de traitement n'est pas encore optimisée. On note une amélioration assez générale des ratios de consommation énergétique. Seules les stations de Saint Symphorien et Mauzé/Mignon ne sont pas concernées.

Année 2017

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	% ua O2Q	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step >2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg
Aiffres	4200	4900	96	99	99	75	92	100 %		2.21
Arçais (Vendier)	2500	650	93	98	97	81	87	91 %	Défauts : DCO : 1 MES : 1 NGL : 1 Pt : 1	6.1
Beauvoir sur Niort	1300	1200	97	99	99	90	86	100 %		2.95
Brûlain	110	70						Idem 2016		
Coulon	1660	1600	84	94	85	77	65	94 %	Défauts : MES : 2	1.42
Frontenay RR (Vergnée)	5735	3100	95	99	99	93	81	89 %	Défauts : DCO : 2 Pt : 3	3.57
Germond Rouvre	500	450	85	96	92	84	16	100 %		0.99
Magné	3600	2700	94	98	96	87	94	100 %		2.78
Marigny	150	300	83	82	86	60	20	100 %		0.11
Mauzé sur Le Mignon	3500	2600	95	99	98	81	83	100 %		1.91
Niort (Goilard)	80000	58000	96	99	98	91	93	98 %	Défauts : MES : 1 NGL : 1 Pt : 6	2.11
Niort (Tranchée)	283	120						100 %		19,7 (/kgMS)
Prahecq	3500	1850	92	97	97	94	85	90 %	Défaut : DCO : 1 MES : 1 Pt : 2	2.74
St Gelais (Pelle chat)	24000	10000	96	99	99	90	93	99 %	Défauts : Pt : 1	2.63
St Gelais Buisson Martin	180	80						100 %		0
St Gelais – Poligny	60	20						Idem 2016		2.84 (/kgMS)
St Hilaire La Palud (bourg)	1000	1100	72	87	63	58	35	100 %		0.5
St Hilaire La Palud (Névoire)	150	100						100 %		5
Saint Maxire	2800	800	98	99	99	89	92	100 %		4.39
St Sym - phorien	2500	1000	97	99	99	93	93	100 %		4.34
		1	1		1	1	<u> </u>	1	<u> </u>	1

En 2017, la faible pluviométrie a eu un impact favorable sur les volumes à traiter, les taux de conformité des installations, ainsi que sur la plupart des ratios de consommations énergétiques.

Année 2016

						iiiiice 2	.010			
Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	» DCO en	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %		>2000 EH Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5 éléminé
Aiffres	4200	4900	95	99	98	85	89	100 %		1.95
Arçais (Vendier)	2500	650	95	98	97	86	93	100 %		6.9
Beauvoir sur Niort	1300	1200	97	99	99	93	82	100 %		2.19
Brûlain	110	70	91	99	87	74	28	100 %		0.97
Coulon	1660	1600	83	95	78	72	67	100 %		1.94
Frontenay RR (Vergnée)	5735	3100	93	98	97	90	80	75 %	Défauts : AcDISO de réceptio 079-2000/21317-20	n en préfecture 190710-C55-07-

070800021317-20190710-C55-07-2019-DE Date de réception préfecture : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 15

									NGL : 1 Pt : 1	
Germond Rouvre	500	450	90	97	97	81	12	100 %		1.27
Magné	3600	2700	94	97	96	77	93	100%		3.21
Marigny	150	300						100%		0.13
Mauzé sur Le Mignon	3500	2600	94	98	97	88	92	100 %		2.49
Niort (Goilard)	80000	58000	95	99	98	89	93	96 %	Défauts : DCO : 1 MES : 1 NGL : 4 Pt : 7	2.19
Niort (Tranchée)	283	120	78	89	94	91	77	100 %		9,09
Prahecq	3500	1850	92	97	97	69	85	94 %	Défaut : DCO : 1 MES : 1	2.83
St Gelais (Pelle chat)	24000	10000	97	99	99	92	94	100 %		2.46
St Gelais Buisson Martin	180	80						100%		0
St Gelais – Poligny	60	20						100 %		
St Hilaire La Palud (bourg)	1000	1100	82	89	92	52	46	100 %		0.5
St Hilaire La Palud (Névoire)	150	100	96	99	99	93	54	100 %		5.37
Saint Maxire	2800	800	97	99	99	90	91	100 %		4.41
St Sym - phorien	2500	1000	94	98	98	81	84	100 %		5.68

En 2016, l'optimisation des consommations (produits de traitement, énergie) des stations d'épuration d'Arçais, Prahecq et Saint Symphorien s'est poursuivie.

Comme en 2015, pratiquement tous les résultats qualitatifs sont conformes ; les cas de non-conformité sont essentiellement dus à des mesures en pourcentage de traitement sur des eaux diluées en entrée (période hivernale), alors que les résultats qualitatifs (en mg/l) sont satisfaisants.

- ◆ EH: C'est la pollution théorique engendrée par un habitant. 1 Equivalent-Habitant correspond à 60 g de DBO5; 135 de D.C.O; 9,9 g d'azote et 3,5 g de phosphore par jour.
- **DBO5**: Demande Biochimique en Oxygène pour 5 jours. La connaissance de cette valeur permet d'évaluer la charge polluante contenue dans l'eau usée.
- D.C.O: Demande Chimique en Oxygène; cette valeur détermine la quantité globale d'oxygène nécessaire à la dégradation de la pollution.
- M.E.S: Matières En Suspension; c'est la concentration en masse non soluble contenue dans un liquide
- AZOTE: dans les eaux usées domestiques, l'azote provient essentiellement des rejets humains physiologiques.
- PHOSPHORE: le phosphore des eaux usées domestiques provient des rejets physiologiques et des détergents.

Pour plus de précisions sur les termes techniques, consulter le glossaire porté en annexe.

• Evolution du débit moyen journalier (en m³ par jour)

L'évolution en moyenne des charges hydrauliques traitées sont les suivantes :

DESIGNATION STATION	2005 – année sèche	2015	2016	2017	2018
Aiffres	601	868	923	588	944
Arçais (Vendier)		84	95	71	115
Beauvoir sur Niort		148	150	142	157
Brûlain		9	11	8	12
Coulon	282	513	478	Accusé de	réception en p

079-20004 317-20 90710-C55-07-2019-DE Date de téletransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 16

Frontenay-Rohan-Rohan	423	608	637	521	707
Germond Rouvre		62	69	54	72
Magné	288	556	650	459	655
Marigny		63	70	42	97
Mauzé	326	459	464	465	538
Niort (Goilard)	10 826	13 113	12 516	10 799	13 673
Prahecq		527	604	408	682
Prahecq (Juilles)					
St Gelais Pelle Chat		1680	1755	1479	1812
St-Gelais Buisson Martin	5	5.8	8	9	9
St-Hilaire (bourg)	228	256	258	192	404
St-Hilaire (La Névoire)		10	12	12	21
St- Maxire (Les champs de la croix)		90	96	92	93
Saint Symphorien		154	222	218	324
Niort la Tranchée		94	80	66	110
TOTAL CAN	14 074	19 294	19 098	15 940	20 891

Seules les données effectivement disponibles sont reportées. Données en italique : valeurs issues de l'autocontrôle CAN

*: Mise en service nouvelle station d'épuration

** : arrêt STEP en cours d'année

valeurs en rouge : dépassement charge hydraulique.

L'année 2018 a été plus pluvieuse que les 3 années précédentes. Ceci a des conséquences sur les débits traités (+20% par rapport à 2017) et les dépassements de charges hydrauliques, plus importants, y compris sur des stations récentes (Prahecq, Saint Symphorien)

La mise en service de la métrologie a permis de comptabiliser des temps de rejets d'eaux usées significatifs, ils représentent :

- Arçais : 277m3 (en décembre 2018, due a une pluviométrie très élevée sur 2 jours en décembre)
- -Aiffres: 0 m3, (6428 m3 en 2017, soit 3% du volume traité, 44 271m3 en 2016)
- -Coulon : 2877 m3, dont 90% en avril, soit 1.7% du volume total (déversements de 360h en 2017, 338h en 2015 et 469h en 2016). En 2018, pour la 1ère fois les volumes sont comptabilisés
- -Mauzé : 25 m5 (6962 m3 en 2017, soit 3.95% du volume traité, 7389 m3 en 2016 et 13 800 m3 en 2015)
- -Prahecq: 3457 m3, soit 1.4% du volume total, dont 93% en décembre et janvier ont été déversés, contre, en 2017, 5 m3 sur le Bassin d'orage (0m3 en 2016) et 1h de déversement au DO du Lavoir (contre 74h en 2016), 0h au DO du Logis (contre 68h en 2016)
- -Niort: 109 000 m3 ont été déversés en 2018 (contre 45 145m3 en 2017), soit 2.2% du volume total, dont plus de 70% au quai Métayer. La mise en service du bassin d'orage quai Métayer a permis de limiter significativement les déversements depuis 2015 (précédemment, il était fréquent de déverser 500 000 m3/an). La mise en œuvre d'une comptabilisation plus complète des rejets sur le réseau en 2017 a entrainé la comptabilisation (pour la 1ère fois) de 41 261 m3 déversés sur les réseaux (1.02% des volumes transités), puis de 119 000m3 en 2018, soit 2.3% des volumes transités (dont 86% au DO de la passerelle)

Au total, en 2018, plus de 7.5 millions de m³ (6 Mm3 en 2017, 7 Mm3 en 2015 et 2016) d'eaux usées ont été traitées dans les stations d'épuration de la CAN, correspondant à une pluviométrie assez importante (de 800 à plus de 900 mm/an, en fonction des secteurs).

c) Le poste de pompage des eaux usées

Les postes de pompage sont utilisés pour reprendre les eaux des points bas qui sont ensuite dirigées vers les stations d'épuration. Actuellement, sur les 27 communes équipées en réseaux collectifs, il existe plus de 210 postes de pompage qui sont de diverses capacités : de moins de 10 m3/heure jusqu'à 1 200 m3/heure au poste du quai Métayer à Niort.

Les postes de pompage sont visités à des cadences variables selon leur importance. Un système de télégestion, dont le poste central est situé à la station d'épuration de Niort, permet de visualiser la marche de ces postes et d'intervenir en cas de problème.



Dans un souci d'économie d'énergie, les pompes de

Figure 2 : poste Refoulement Amuré

refoulement renouvelées sont à haut rendement (DD A7).

d) Production et traitement des boues

Les boues désignent les sédiments résiduaires issus du traitement des eaux usées des stations d'épuration. Toutes les boues extraites nécessitent un traitement avant d'être renvoyées à leur « destination finale ».

Les productions de boues, exprimées en tonnes de matières sèches (T de MS) sont les suivantes :

DESIGNATION STATION	QUANTITE DE BOUES (TMS) 2005	2015	2016	2017	2018
Aiffres	84	83.5	75	113	52
Arçais Le Vendier		10.3	8.3	9	11
Beauvoir S/Niort		19	16.2	19	22,5
Brûlain		0	0	0	0
Coulon	21	22	15	32	42
Frontenay-Rohan- Rohan	15	54	50	46	51
Germond Rouvre			0	0	0
Magné	45	54	38	40	35
Marigny		4.2	24	24	0
Mauzé sur Le Mignon	42	52.9	47.5	47	35
Niort (GOILARD)	1 064	1270	1275	1170	1240
Niort (La Tranchée)		0.5	1	0,5	rácontio l 30 práfa

Accusé de réception, an préfecture
079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019
18

Prahecq		55	49	_,	
				51	39
Saint Gelais (Pelle Chat)		301	206	238	306
Saint-Gelais (Poligny)		0.1	0.1	0,15	0,2
Saint-Gelais (Buisson Martin)			0	0	0
Saint-Hilaire (bourg)		0	59	5	0
Saint-Hilaire (La Névoire)		2	3	6	7
St Maxire (Les champs de la croix)		13	11	18	15,5
St Symphorien		20.8	27	33	41
TOTAL CAN	1 414	1 790	1 833	1 852	1 899

En 2018, le traitement des boues de la nouvelle station d'épuration d'Aiffres n'a fonctionné que 7 mois (le temps de la montée en charge de la station d'épuration), ce qui explique le faible niveau de production de boues.

Les boues (liquides) des stations de Magné, Mauzé/le Mignon et Prahecq sont épandues et valorisées en agriculture. Les boues de la station d'épuration de Coulon, sont transportées à la station d'épuration de Goilard où elles sont déshydratées par centrifugation. Les boues de la station d'épuration de Pelle Chat font l'objet d'une filière de traitement identique à celle de Goilard. Elles sont ensuite transportées à Fontenet (17) où elles sont compostées avec des déchets verts, puis épandues sur des terres agricoles.

Les boues de la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan sont déshydratées et chaulées, puis épandues (2 campagnes par an).

Les boues des stations d'épuration d'Aiffres, St Symphorien, St Maxire, Beauvoir et Arçais sont actuellement gérées sur des filtres plantés de roseaux.

En cas de remplissage des silos de boues liquides, avant période d'autorisation d'épandage de printemps, les boues des stations d'épuration de Mauzé sur le Mignon sont traitées sur la STEP de la Vergnée (lots isolés pour traçabilité de l'épandage). Il existe la même possibilité pour le silo de Magné, géré sur la STEP de Niort-Goilard.

e) Autres produits

Les stations d'épuration de GOILARD, La Vergnée et Pelle-Chat ont réceptionné et traité :

(m3)	Sites	2015	2016	2017	2018
	Goilard	3584	3535	2632	1938
Matières de vidange	La Vergnée	0	0	0	0
	Pelle Chat	893	678	224	4
Graisses	Goilard	1338	1361	966	2456
Boues extérieures	Goilard	1423	1028	2035Accus 079-20	é de rép egia n en p 10041317-2019071

079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission: 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 19 Les apports de matières de vidange et de graisse sont régulièrement en baisse depuis 2013.

Pour fonctionner, des produits de traitement (pour les eaux usées et les boues) ont été utilisés sur les stations d'épuration :

- Chlorure ferrique: 490.5T (420T en 2017, 365T en 2016)

- Floculants: 49.6T (39.6T en 2017, 36T en 2016)

- Chaux: 8.7T (10.5T en 2017, 16T en 2016)

On note une augmentation significative de l'usage du chlorure ferrique et de floculants (volume à traiter ayant augmenté de 20% entre 2017 et 2018, problème sur le traitement des boues au 1^{er} trimestre 2018 à Goilard).

Les déchets suivants ont été produits :

- Déchets de dégrillage : 234T (104T en 2017, 152 T en 2016)

- Sables: 152.5T (182T en 2017, 244T en 2016)

2) La population et son raccordement au réseau collectif

(cf. annexe 4)

Le nombre d'abonnés ou de foyers desservis par les réseaux collectifs et donc soumis à la redevance d'assainissement sont les suivants :

Communes	2003		2017		2018			
		Abonnés desservis	Abonnés en zonage collectif	Taux de desserte	Abonnés desservis	Abonnés en zonage collectif	Taux de desserte	
					1			
Aiffres	1 446	2112	2254	93,70%	2143	2285	93,79%	
Amuré	0	61	71	85,92%	59	69	85,51%	
Arçais	40	307	317	96,85%	312	322	96,89%	
Beauvoir		691	783	88,25%	690	782	88,24%	
Belleville		0		sans objet			sans objet	
Bessines	186	643	699	91,99%	675	731	92,34%	
Boisserolles		0		sans objet	:		sans objet	
Brûlain		34	159	21,38%	6 38	163	23,31%	
Chauray	1 945	3066	3076	99,67%	3044	3054	99,67%	
Coulon	626	781	866	90,18%	795	880	90,34%	
Echiré	703	1197	1347	88,86%	1197	1347	88,86%	
Epannes	0	351	361	97,23%	354	364	97,25%	
Fors		0		sans objet	0		sans objet	
rontenay Rohan Rohan	850	1216	1312	92,50%	6 1212	1312	92,38%	
Germond Rouvre		203	313	64,86%	205	315	65,08%	
Granzay-Gript	0	279	324	86,11%	6 279	324	86,11%	
Juscorps		0		sans objet	0		sans objet	
La Foye Montjault		0		sans objet	0		sans objet	
La Rochénard	0	0	120	(0	120	0	
Le Bourdet	0	0		sans objet	0		sans objet	
Le Vanneau- Irleau	0	0	307	0,00%	6 0	307	0,00%	
Magné	991	1218	1305	93,33%	6 1231	1318	93,40%	
Marigny		157	217	72,35%	6 161	221	72,85%	
Mauzé sur le Mignon	1 028	1372	1382	99,28%	1363	1373	99,27%	
Niort	21 850	27004	27154	99,45%	27145	27295	99,45%	
Plaine d'Argenson				sans objet			sans objet	
Prahecq		905	915	98,91%	916	926	98,92%	
Priaire	0	0		sans objet	0		sans objet	
Prin-Deyrancon	0	0	100	0,00%	6 0	100	0,00%	
Prissé la Charrière		0		sans objet			sans objet	
St Etienne la C		0		sans objet			sans objet	
St-Gelais	427	843	852	98,94%	6 876	885	98,98%	
Saint Georges de	0	0	120	0,00%	6 0	120	0,00%	
Rex St-Hilaire la Palud	378	677	757	89,43%	6 674	Accusé de réc 079-20004131	eption en préfe 7-20190710-C5 ansmission : 10/	

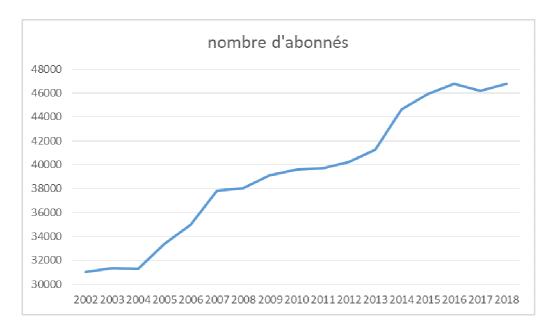
St Martin de B		0		sans objet	0		sans objet
Saint Maxire	0	435	480	90,63%	435	480	90,63%
St-Rémy	111	432	437	98,86%	424	429	98,83%
St Roman des Champs		0		sans objet	0		sans objet
St Symphorien	0	528	543	97,24%	528	543	97,24%
Sansais	64	96	101	95,05%	201	206	97,57%
Sciecq	0	210	240	87,50%	170	200	85,00%
Thorigny s/ le Mignon	0	0		sans objet	0		sans objet
Usseau	0	0	185	0,00%	0	185	0,00%
Vallans	0	0	10	0,00%	286	296	96,62%
Villiers en Plaine	0	0	188	0,00%	0	188	0,00%
Vouillé	640	1401	1411	99,29%	1367	1377	99,27%
Total CAN	31351	46 219	48 630	95,04%	46 780	49 191	95,10%

Le taux de desserte (p201.1) est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 Mai 2007 : il prend en compte uniquement le ratio entre les habitants desservis de la zone en assainissement collectif et les habitants de la zone d'assainissement collectif.

Le taux de desserte en 2018 s'élève à 95,10%, ce qui représente 100 687 habitants (sur une population de 120 687 et 56 006 foyers).

Le service réalise quotidiennement des contrôles de raccordement sur l'assainissement collectif, et transmet une fois par an, aux communes, la liste des usagers dont l'assainissement collectif n'est pas conforme. (DD A7)

Evolution du nombre d'abonnés :



Il existe par ailleurs 18 autorisations/conventions de déversement de rejets d'assainissement industriels, 10 pour des rejets assimilés domestiques et 4 pour des eaux pluviales (respectivement 17, 8 et 4 en 2017).

3. Les astreintes

Il existe une astreinte permanente au service assainissement de la CAN composée de :

- 1 cadre
- 2 égoutiers
- 1 électromécanicien

L'ensemble des appels a donné lieu aux interventions suivantes (en heures et nombre d'appels) :

Interventions	2015	2016	2017	2018
Cadres	55	66	38	82
(nombre appels)	(95)	(80)	(47)	(117)
Electromécanicien	163	153	195	161
(nombre d'appels sur alarme)	(112)	(112)	(115)	(195)
Egoutiers (2 agents) (nombre d'interventions)	104*2 (60)	125*2 (44)	92*2 (40)	111*2 (x)

Il y a eu 465 heures d'interventions en astreinte en 2018 (417h en 2017, 469 en 2016). On constate un temps d'intervention plus long pour les électro-mécaniciens (les pannes réparées en astreinte sont plus complexes) ; de même, le nombre d'intervention des cadres a été plus important (année pluvieuse, demandes plus insistantes de la part d'usagers pour des branchements bouchés).

C)Le prix du service assainissement

1) Le tarif de la redevance assainissement

(cf. annexe 4)

La redevance d'assainissement collectif est la principale recette du budget de l'assainissement. Elle est destinée à financer les charges de fonctionnement du service ainsi que les investissements indispensables (stations d'épuration, réseaux, hydrocureurs...).

Elle s'applique aux consommations d'eau des immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif raccordés ou considérés comme raccordables.

La facturation de la redevance d'assainissement est assise sur la consommation d'eau de l'usager (volumes d'eau comptabilisés aux compteurs et relevés par le service de l'eau). Le prix de l'assainissement n'est pas soumis à la TVA, le budget annexe de l'assainissement n'y étant pas assujetti.

L'assainissement est facturé dès la mise en service du réseau. L'usager a l'obligation de raccorder toutes ses évacuations d'eaux usées dans un délai maximum de 2 ans ; passé ce délai, s'il n'a pas déclaré au service de l'assainissement ce raccordement (le service en vérifie la conformité sur rendez-vous), la redevance est majorée de 100%. On parle alors de DR : double redevance par opposition à la SR : simple redevance appliquée lorsque le raccordement au réseau est conforme.

Le tarif de la redevance assainissement est voté chaque année par le Conseil de Communauté. A ce tarif s'ajoute la Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte (RMRC) dont le montant, fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, était en 2018 de 0,18€ par m³, soit près de 10% du montant de la facture d'assainissement.

Depuis 2006, le tarif de la redevance d'assainissement collectif était uniforme sur tout le territoire de la CAN (à 29 communes). En 2014, les tarifs pratiqués en 2013 par chaque entité compétente en matière d'assainissement avaient été maintenus (7 tarifs différents). Les tarifs ont de nouveau été uniformisés au 1er janvier 2015, à partir des tarifs de la CAN à 29 communes, (ce qui a généré une baisse significative des tarifs pour la grande majorité des nouveaux abonnés de la CAN).

> Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 23

Les baisses continues de consommations d'eau, associées aux réductions des subventions (investissement, fonctionnement) et à l'augmentation des coûts (énergies, matières premières, travaux) ont nécessité l'augmentation des tarifs pour garantir une recette permettant de faire face aux investissements.

Evolution du tarif de la redevance de 2014 à 2018

Sur la CAN (à 29 communes), depuis 2008, la redevance était composée d'une part fixe annuelle permettant de garantir une partie des recettes, en particulier lorsque les volumes d'eau potable vendus sont en baisse, et d'une part variable en fonction du volume consommé.

En 2018, la hausse des tarifs a été modérée. Pour une consommation annuelle d'eau de 120 m³, cette hausse a été de 3.93€, soit une évolution de 1.5%. Pas de hausse en 2019 Afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs, la tarification est progressive pour les 20 premiers m³.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part fixe	32,95	33,77	34.45	35.14	35.67	35.67
1ère tranche (20 1ers m³ annuels) / m³	1,36	1,39	1,42	1,45	1.47	1.47
2ème tranche (au-delà de 20 m³) / m³	1,85	1,90	1,94	1,98	2.01	2.01

Depuis 2014, sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³ par foyer, les montants facturés, en application des différents tarifs, ont été les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Facture pour 120 m³ consommés	245,12	251,57	256,45	262.14	266.07	266.07

Ceci représente une augmentation de 8% en 5 ans (2014/2018).

2) Evolution des volumes d'eau soumis à la redevance

Communes	2015	2016	2017	2018
Aiffres	205 853	202 247	194 640	201 649
Amuré	4 740	4579	4382	4 482
Arçais	36 584	23 497	21 779	22 256
Beauvoir/Niort	54 413	60 304	61 453	60 291
Bessines	72 462	78 654	81 509	83 063
Brûlain	3 043	4 697	3 506	4 697
Chauray	370 207	393 170	383 461	381 075
Coulon	74 457	67 478	72 058	70 936
Echiré	93 106	170 600	117 903	169 115
Epannes	32 913	30 870	29 560	30 469
Frontenay RR	99 309	97 756	98 478	96 830
Germond- Rouvre	21 722	19 788	16 153	19 669
Granzay-Gript	14 274	41 106	77 475	41 106
Magné	111 456	110 788	103 438	101 334
Marigny	11 652	18 304	13 156	18 256
Mauzé/Mignon	119 901	111 493	124 321	110 299
Niort	2 969 949	3 112 001	3 152 284	3 034 352
Prahecq	102 734	90 581	91 986	92 542
St-Gelais	79 086	87 017	87 523	85 394
St-Hilaire la Palud	110 834	51 222	52 450	50 213
St-Maxire	37 779	40 996	36 168	37 910
St-Rémy	38 205	45 592	38 070	38 464

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019

Date de réception préfecture : 10/07/2019

Total CAN	4 906 551	5 128 450	5 002 691	5 052 581
Conventions	71 150	62 484	74 848	60 282
Vouillé	118 074	214 474	143 427	211 886
Sciecq	16 683	17 282	18 456	17 108
Sansais	8 833	9 168	7 983	8 904
St Symphorien	27 132	Voir GG	Voir GG	Voir GG

^{*} volumes estimatifs

Depuis 2001, les volumes sont passés de 149 m³/an et par abonné à moins de 110 m ³/an et par abonné, soit une baisse de plus de **20 %.**

Les moyens permettant de maintenir le niveau de recettes nécessaire à l'équilibre du budget sont l'augmentation du nombre d'abonnés, des tarifs ou des consommations.

3) Services et sensibilisations (DD A7)

Dans le but d'améliorer la salubrité publique, le service accueille de nombreux usagers physiquement et téléphoniquement afin de répondre à l'ensemble de leurs questions à propos des factures, de l'assainissement collectif et non collectif. De plus un accompagnement social des usagers en difficulté est prévu.

Le service assainissement organise plusieurs visites et sorties pédagogiques dans l'année et participe à des salons et des réunions sur l'environnement et l'usage de l'eau. L'objectif est d'informer le grand public sur la chaîne d'assainissement et son fonctionnement et de sensibiliser les usagers aux différentes pollutions à éviter et sur leur consommation d'eau. Le service communique aussi avec plusieurs organismes territoriaux, d'autres services de la CAN, les mairies, des élus... dans un souci de gestion globale et de coopérations.

D) Le budget, indicateurs financiers et investissements

1) <u>Le budget de fonctionnement</u>

Au terme de l'exercice 2018, le budget du service assainissement présentait un résultat de fonctionnement positif de 2.25 M€ (épargne brute de 5,3M€, épargnenette de 2,9M€).

Réalisations 2017 :

a) Les dépenses

Principales dépenses de fonctionnement de 2016 à 2018

principales dépenses fonctionnement	2016	2017	2018
Charges à caractère général	2 740 521	2 815 620	3 233 309
Charges de personnel	2 908 059	2 937 321	2 763 171
Charges financières	1 926 778	1 790 104	1 644 597
autres charges de gestion courante	136 664	214 168	174 770
Charges exceptionnelles	233 670	78 659	110 903
Amortissements	4 338 494	4 619 417	4 867 756

^{• :} Intégrant les agents en charge des eaux pluviales

b) Les recettes

Principales recettes de fonctionnement de 2015 à 2017

principales recettes fonctionnement	2 016	2 017		de réception en préfecture 341317-20190710-C55-07-2019-DE
Redevance AC	10 522 971	10 822 758	10 8226e876	élétransmission : 10/07/2019
			Date de	réception préfecture : 10/07/2019

25

Redevance ANC	75 259	103 428	96 620
Double redevance	316 159	339 076	340 245
PRE/PFAC	636 305	485 776	502 235
Branchements	454 734	230 259	527 591
Eaux pluviales	795 846	872 409	818 458

2) le budget d'investissement

a) Les dépenses

Principales dépenses d'investissement de 2016 à 2018 (hors restes à réaliser)

principales dépenses investissement	2 016	2 017	2018
Matériels, terrains, études	269 943	500 894	77 402
Constructions et réseaux	5 815 792	9 441 887	7 777 045
Rembt capital de la dette	2 238 621	2 274 841	2 417 731

b) Les recettes

Principales recettes d'investissement de 2016 à 2018 (hors restes à réaliser)

principales recettes investissement	2 016	2 017	2018
FCTVA		1 106 608	385 858
Subventions	1 112 244	3 580 710	2 540 274
Emprunts		803 400	5 000 000
Autofinancement	4 129 134	5 869 621	4 376 475

Chapitre 040 (rec - dép) + affectation du résultat de fonctionnement au 1068

3) Investissements, organisation en lien avec l'objectif de développement durable. (DD A7)

Un suivi analytique des rejets et des cours d'eau ainsi que de nombreux diagnostics sur les réseaux permettent une maintenance continue et durable et des solutions de traitement des eaux usées à long terme.

Les nouveaux investissements intègrent systématiquement une part de renouvellement des réseaux.

Le programme d'investissement d'assainissement collectif fait l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement PPI, révisé en 2014 (2014-2020) dont les priorités ont été fixées en fonction des obligations réglementaires & la préservation des milieux. Une révision de cette programmation est prévue en 2018/2019.

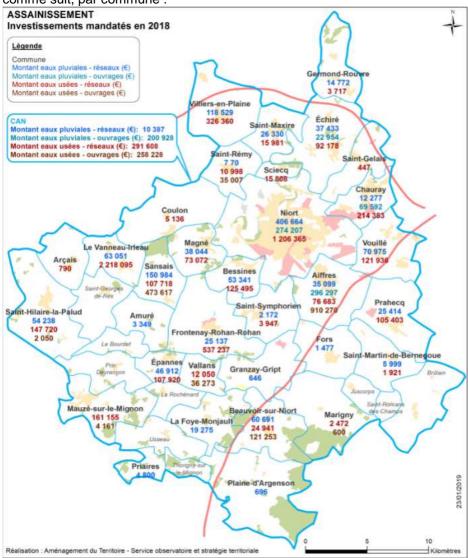
Le programme d'investissement d'eau pluviale fait actuellement l'objet de la mise en œuvre d'un nouveau PPI.

Le service assainissement accueille aussi un grand nombre de stagiaires (une vingtaine par année), forme des apprentis (1 apprenti et 1 contrat aidé) et permet des formations internes.

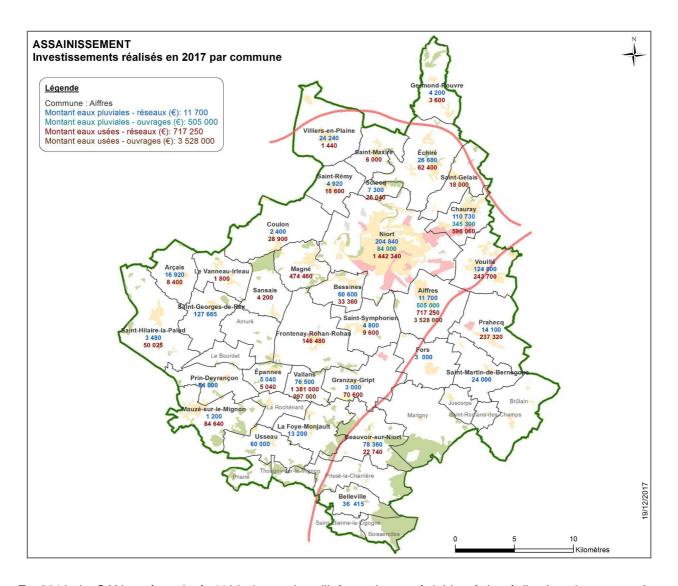
Le service assainissement fait souvent appel à des prestataires (entreprise d'insertion professionnelle) pour divers opérations (en particulier pour l'entretien des espaces verts et dans le cadre de marchés publics). A titre d'exemple, le marché de construction de la station d'épuration d'Aiffres a permis plus de 2500h de travail en insertion (années 2017/2018). Au titre de 2018, le travail en insertion a représenté 1960h (par l'intermédiaire d'une demi-douzaine de marchés publics).

E) Les Travaux

Les investissements ont représenté près de 8M€ en assainissement et 2.1M en eaux pluviales, répartis comme suit, par commune :



A titre de comparaison, ci-dessous figure le même document pour l'année 2017.



En 2018, la CAN a répondu à 4136 demandes d'informations préalables à la réalisation de travaux (en provenance d'autres concessionnaires, aménageurs), contre 4055 en 2017, 4153 en 2016. Ces demandes demeurent à un niveau très élevé et sont réparties sur pratiquement toutes les communes de la CAN. En effet, au fil du temps, cette obligation réglementaire tend à être généralisée par tous les opérateurs.

Elle a réalisé 450 branchements d'eaux usées se répartissant de la façon suivante par commune :

COMMUNE	2015	2016	2017	2018
Aiffres	5	3	10	5
Amuré	1		0	0
Arçais			0	0
Beauvoir/Niort	10		1	2
Bessines	39	4	2	26
Chauray	18	13	13	15
Coulon	1		4	1
Echiré	94	13	7 Accusé d	e réception 67 préfecture 41317-20190710-C55-07

Date de réception préfecture : 10/07/2019 28

Epannes	0	5	1	10	
Frontenay Rohan Rohan	8	4	7	3	
Germond Rouvre	1	2	0	2	
Granzay-Gript	166	46	0		
Le Vanneau Irleau				208 (pas en service)	
Magné	2	5	6	4	
Marigny				1	
Mauzé sur le Mignon	7	5	7	4	
Niort	50	62	62	83	
Prahecq	3	12	8	5	
Prin Deyrançon	1				
Sansais	78	61	0	1	
St Gelais	4	1	3	1	
St Hilaire la Palud	2	4	4	4	
St Maxire	0	1	0	1	
St Rémy	10	2	3	2	
St Symphorien	218	6	1	2	
Sciecq		12	4		
Vallans		122 (pas en service)	168	1	
Villiers en Plaine				36 (pas en service)	
Vouillé	9	9	21	16	
Total eaux usées	727	392	332	450	
Total eaux pluviales	47	120	84		

1) Travaux achevés

Les extensions de réseaux d'eaux usées représentent 5725 mètres (3350 en 2017 et 5575 en 2016), essentiellement sur les communes de :

- Bessines
- Epannes
- Le Vanneau Irleau
- Niort
- Villiers en Plaine.

Les renouvellements de réseau sont en baisse (3510 m en 2018, contre 5250 m en 2017 et 2650 m en 2016, année où les renouvellements étaient en baisse importante), avec une priorité donnée en secteur sensible (communes de Chauray, Frontenay Rohan Rohan, Magné, Mauzé/Mignon, Niort et Vouillé). Ont également été réalisés 6130 mètres de réseaux de refoulement, en liaison avec la mise en service de nouvelles zones de desserte.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été assurée directement par le service Assainissement.



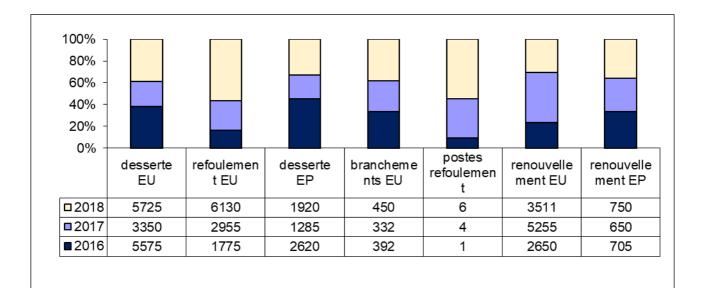
Figure 3 : réalisation d'un branchement

Par ailleurs, les travaux suivants ont été réalisés en régie :

- Extension de la télégestion de 3 stations d'épuration
- Réalisation/renouvellement de la télégestion de 12 postes de refoulement
- Remplacement des diffuseurs fines bulles de la STEP de Pelle-Chat (2 bassins) et du dégrilleur
- Amélioration de la technologie de pompage des postes de refoulement: Bessines (PR le four), Frontenay RR (PR ancienne STEP), Chauray (PR ancienne STEP), vouillé (PR Garennes), St Gelais (PR la Fuye).



Figure 4 : Poste de refoulement Villiers en Plaine



Au cours de l'année 2018 ont aussi été effectués :

Pour les eaux usées :

- mise en service et prise en main de la station d'épuration d'Aiffres, de la zone de rejet végétalisée, du traitement des boues et du bassin tampon
- > Travaux de:
 - o desserte en assainissement du Vanneau et d'Irleau (réseaux, postes de refoulement)
 - o desserte en assainissement de Villiers en plaine (réseaux, postes de refoulement)
 - o construction de la STEP de Sansais, réseau de refoulement, rejet, mise en service
 - o doublement de la filière boues de la STEP de Beauvoir sur Niort
 - o renouvellement de réseau à Magné (tranches 3 et 4)
- Consultation des entreprises et analyse des offres pour la station d'épuration de Marigny
- Etudes, consultation des entreprises et démarrage des travaux de renouvellement des réseaux :
 - o Aiffres (3ème et 4ème tranche)
 - o Frontenay Rohan Rohan (2^{ème} à 4^{ème} tranche)
 - o Saint Hilaire la Palud (1ère à 4ème tranche)
- Etudes et démarrage des travaux de renouvellement du réseau unitaire secteur Chanzy (Niort)
- études et travaux :
 - o d'extension du réseau et création d'un poste de refoulement aux Renfermis (Epannes)
 - o d'extension de réseau rue St Jean d'Angély (Niort)
 - o d'extension du réseau rue du Breuil Marais (Bessines)



Figure 5: travaux Bassin Tampon Aiffres

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE 2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 31

- de renouvellement de réseau à Mauzé sur le Mignon (1ère tranche)
- de renouvellement de réseau d'assainissement à la Tranchée (Niort)



Figure 6: renouvellement de réseau - la Tranchée (Niort)

investissements

Etude de :

- o réalisation de l'assainissement à Ternanteuil (Echiré)
- renouvellement de réseau à Mauzé sur le Mignon (tranche 2)
- Réaménagement poste de refoulement du Plénisseau à Vouillé
- consultation des entreprises pour la réalisation des diagnostics d'assainissement de Niort, Bessines, Sciecq, Vouillé
- réalisation des études diagnostics des systèmes d'assainissement de Coulon et Magné
- consultation des entreprises pour analyses RSDE (eaux, boues): 1ères analyses conformément au nouveau cadre réglementaire
- travaux en régie : remplacement des diffuseurs fines bulles des files A et B de la STEP de Pelle-Chat (travaux en 2 périodes: avril et juin septembre)
- étude de renouvellement diffuseurs fines bulles de la STEP de

la Vergnée

étude et prospective financière pour mise en œuvre d'une nouvelle programmation pluriannuelle

Pour les eaux pluviales :

poursuite des études techniques et d'intégration paysagère des bassins d'orage de Niort (espace Lambon, Sarrazine, Epinettes, etc.)

>modélisation et un schéma directeur de gestion des eaux pluviales à Chauray

>Travaux d'extension/renouvellement de réseaux et équipements connexes :

- o Beauvoir/Niort (rue des écoles)
- o Echiré (place du village)
- o Epannes (les Renfermis)
- o Le Vanneau-Irleau
- Niort (Port Boinot)
- o Prahecq
- o Saint Hilaire la Palud
- oVilliers en Plaine (bourg)
- oVouillé (les cosses)

Les perspectives pour l'année 2019 sont les suivantes :

Pour les eaux usées :

- Travaux et mise en service de la station d'épuration de Marigny
- Travaux de:
 - Mise en service de l'assainissement du Vanneau et d'Irleau (réseaux, postes de refoulement) et mise en service
 - Fin de la desserte en assainissement de Villiers en plaine (réseaux, postes de refoulement), mise en service
- Poursuite (et fin) des travaux de renouvellement des réseaux :
 - Aiffres (3ème et 4ème tranche)

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 32



Figure 7: projet renouvellement de STEP Marigny

- Frontenay Rohan Rohan (2ème à 4ème tranche)
- Saint Hilaire la Palud (1ère à 4ème tranche)
- études et travaux de :
 - renouvellement de réseau rue Victor (Chauray)
 - tranche 3 (Chauray)
 - Renouvellement de réseau Mauzé sur le

- Mignon (2ème tranche)
- Etude de:
 - réalisation de l'assainissement à Ternanteuil (Echiré)
 - renouvellement des stations d'épuration de Coulon et Mauzé sur le Mignon (suite aux diagnostics); négociations pour achats de terrain
 - diagnostic et schéma directeur du système d'assainissement de Niort-Goilard
- consultation des entreprises pour la réalisation des diagnostics d'assainissement de Beauvoir/Niort, Pelle-Chat (St Gelais, Chauray, Echiré)
- réalisation des études diagnostics des systèmes d'assainissement de Coulon et Magné
- travaux en régie : remplacement des diffuseurs fines bulles de la STEP de Frontenay Rohan Rohan (avec intégration d'une équipe de plongeurs)
- étude et prospective financière pour mise en œuvre d'une nouvelle programmation pluriannuelle des investissements, intégrant une étude patrimoniale ANC

Pour les eaux pluviales :

- poursuite des études techniques, dossiers loi sur l'eau et d'intégration paysagère des bassins de gestion des eaux pluviales de Niort (en particulier, espace Lambon, Sarrazine, Epinettes)
- >consultation des entreprises pour la réalisation du bassin de gestion des eaux pluviales secteur « Aristide Briand »
- >fin de modélisations et schémas directeurs de gestion des eaux pluviales à Chauray et Echiré
- >travaux de réseau et bassin de gestion des eaux pluviales pour le lotissement de Champaillé à Vouillé
- >études préalables à la réalisation d'un bassin de gestion des eaux pluviales à Gascougnolles, secteur rue de l'école (Vouillé)
- Travaux d'extension/renouvellement de réseaux et équipements connexes :
 - Aiffres
 - oFrontenay Rohan Rohan
 - oSaint Hilaire la Palud
 - oVilliers en Plaine

Au regard du développement durable : (DD A7)

Les travaux ayant un impact sur la ressource en eau potable ou sur les milieux sensibles sont prioritaires. C'est le cas pour les extensions/renouvellement de réseau en périmètre de protection de captage :

- Niort (secteur du Lambon)
- Granzay Gript
- Vallans

Ainsi qu'en zone sensible :

Aiffres, Arçais, Sansais, Bessines, Coulon, Magné, Le Vanneau Irleau, Saint Hilaire la Palud etc. (marais poitevin)

Les stations d'épuration nouvelles (Frontenay Rohan, Saint Gelais, Arçais, Saint-Maxire, Saint Symphorien) ont des normes de rejet très strictes en azote et phosphore, afin de réduire les risques d'eutrophisation.

Lors de la conception des stations d'épuration, à résultat qualitatif équivalent, ce sont les équipements les plus économes énergétiquement qui sont privilégiés, ainsi que les traitements requérant peu ou pas de produits chimiques (ex : traitement des boues sur les filtres planté de roseaux à Beauvoir sur Niort, Saint Maxire, Arçais, Saint Symphorien, nouvelle station d'épuration d'Aiffres, traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux pour la future station d'épuration de Sansais). Le criféctusé de réception en propriéte de la future station d'épuration de Sansais). Le criféctusé de réception en propriéte de la future station d'épuration de Sansais). Le criféctusé de roseaux pour la future station d'épuration de Sansais). Le crifét de la future station d'épuration de Sansais). Le crifét de la future station d'épuration de Sansais). Le crifét de la future station d'épuration de Sansais).

Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 33

(essentiellement énergétique) est intégré à toutes les consultations où du matériel est consommateur d'énergie.

Le service favorise le réemploi des matériaux extraits lors de travaux de réseau. Les travaux font l'objet de contrôles (compactage, passages caméras, tests d'étanchéité) pour s'assurer de la qualité et de la durabilité des installations.

Lors des travaux de renouvellement en régie les pièces électriques et mécaniques encore « en état » sont testées et gérés en stockage, pour pouvoir être réutilisés sur d'autres sites anciens (pièces compatibles).

La CAN participe aux réunions de coordination de travaux des communes et informe les autres concessionnaires lors de la programmation des travaux.



A1 - GLOSSAIRE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019
36

AGENCE DE L'EAU: établissement public à caractère administratif, le champ d'activité de chaque agence correspond à un grand bassin hydrographique : la Communauté d'Agglomération Niortaise dépend de l'agence Loire-Bretagne. Les agences sont des organismes financiers qui perçoivent des redevances sur la pollution de l'eau et sur les prélèvements d'eau et qui grâce au produit de ces redevances attribuent des aides aux maîtres d'ouvrages réalisant des opérations de dépollution, de restauration ou de mise en valeur des milieux aquatiques.

ASSAINISSEMENT : ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif), d'un site industriel ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

ASSAINISSEMENT AUTONOME : appelé aussi assainissement non collectif, il est à la charge du particulier qui doit installer dans sa propriété un équipement adapté à savoir un dispositif de pré traitement : généralement une fosse dite toutes eaux dans laquelle s'opère une décantation et une digestion des éléments polluants; et un dispositif de traitement c'est à dire un système de filtration souvent mis en place par des tranchées drainantes ou un filtre à sable.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF: il consiste en la réalisation de collecteurs d'eaux usées et de branchements pour chaque propriété ; les eaux usées sont ensuite traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées en rivière.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF: voir assainissement autonome.

AZOTE: l'azote compose 79 % de l'atmosphère. Dans les eaux usées domestiques, il provient essentiellement des rejets humains physiologiques.

BOUES D'EPURATION: désigne communément les sédiments résiduaires issus du traitement des eaux usées.

BOUES ACTIVEES (TRAITEMENT PAR): type de traitement biologique qui consiste à mélanger l'eau à épurer avec une masse biologique (boues biologiques) formée au cours du traitement par les bactéries et autres microorganismes. Ce mélange est agité et aéré. Les boues activées sont ensuite séparées des eaux épurées et extraites ou recirculées.

CHARGE POLLUANTE : masse de pollution parvenant à une usine de dépollution des eaux usées pendant une période définie (généralement quotidienne).

CHAULER: apporter un produit à base de chaux afin d'augmenter le pH.

CLARIFICATEUR: ouvrage de décantation permettant de séparer les boues activées des eaux épurées.

CLARIFICATION: action de séparation des boues de l'eau épurée au niveau du clarificateur.

COLLECTEUR: ouvrage de collecte des eaux usées qui en assure le rejet afin de ne pas nuire à l'hygiène publique.

CONSEIL DE COMMUNAUTE: nom donné à l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération

DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène pour 5 jours. Elle permet d'évaluer la charge polluante contenue dans l'eau usée. La DBO est la consommation en oxygène de micro-organismes présents dans le milieu pour en assimiler les substances organiques.

DCO: Demande Chimique en Oxygène. Elle détermine la quantité globale d'oxygène nécessaire à la dégradation de la pollution.

DECANTATION: séparation par gravité des solides en suspension dans l'eau.

DECANTEUR: ouvrage dans lequel se déposent les particules en suspension des eaux usées.

<u>DEGRAISSAGE</u>: action de séparation des huiles, graisses et autres matières flottanges 20041317/20190710-C55-07-2019-DE

Accusé de réception en préfecture

Date de réception préfecture : 10/07/2019 37

DEGRILLAGE: action de débarrasser l'eau des éléments grossiers en suspension.

EAUX DOMESTIQUES: elles comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

EQUIVALENT HABITANT OU EH: pollution quotidienne engendrée par un individu censé utiliser 200 à 300 litres d'eau par jour et donc produire la même valeur de pollution par le biais des eaux ménagères (graisses, détergents...) et des eaux de vannes (matières organiques et azotées, matières fécales...). Un EH correspond à 60 g de DBO5; 135 g de DCO; 9,9 g d'azote et 3,5 g de phosphore. L'EH permet de déterminer le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Exemples: Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes...

FOSSE TOUTES EAUX : ouvrage de pré traitement des eaux usées utilisé en assainissement autonome, c'est un réservoir fermé dans lequel les boues décantées sont en contact direct avec les eaux usées traversant l'ouvrage. Les matières organiques solides y sont partiellement décomposées par voie bactérienne.

LAGUNE: ouvrage de traitement biologique consistant à faire séjourner pendant une période assez longue les eaux usées dans des bassins de faible profondeur afin que l'effet cumulé du temps, de l'ensoleillement et du contact à l'air élimine une bonne partie de la pollution.

LIT BACTERIEN: tour verticale remplie (sous forme de lits) par un support non compact et présentant une grande surface de contact (ex : pouzzolane) sur lequel l'eau à traiter ruisselle en s'épurant grâce aux bactéries qui utilisent les sédiments contenus dans l'eau.

MES: Matière En Suspension. Ce sont toutes les particules qui ne sont pas dissoutes dans l'eau.

MILIEU RECEPTEUR: élément naturel recevant les eaux épurées par l'ouvrage d'épuration (fossé, sol, milieu aguatique...).

PHOSPHORE: dans les eaux usées domestiques, il provient des rejets physiologiques et des détergents. Il peut être présent sous la forme de phosphates et de phosphore organique.

PRE TRAITEMENT: 1ère étape de traitement consistant à éliminer les solides grossiers, sables, graviers ou matières flottantes des eaux usées.

REGIE DIRECTE: la régie se caractérise par une absence de personnalité juridique, toutes les décisions sont prises par l'assemblée délibérante de la collectivité : Conseil de Communauté en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Niortaise.

RESEAU SEPARATIF: réseau d'assainissement constitué de 2 canalisations; l'une pour évacuer les eaux usées domestiques, l'autre pour évacuer les eaux pluviales.

RESEAU UNITAIRE: réseau d'assainissement évacuant les eaux usées domestiques et les eaux pluviales dans une même canalisation.

SPANC Après avoir réalisé un zonage entre zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif, les communes doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANCdestiné à contrôler les ouvrages individuels (nouveaux et existants).

STATION D'EPURATION: ensemble d'ouvrages destinés au traitement des eaux usées domestiques, industrielles ou pluviales, ainsi qu'au traitement de leurs résidus, de façon à protéger le milieu naturel dans lequel seront déversées ces eaux traitées.

STEP: voir station d'épuration.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT: Il consiste à cartographier les zones de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome en fonction des contraintes environnementales, de qualité des sols, d'espace disponible et de faisabilité technique et financière. Un zonage d'assainissement doit être réalisé sur l'ensemble des communes avant fin 2005.

A2 - CARTE DES STATIONS D'EPURATION



A3 - FACTURATION

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019
41

VOTRE ACCUEIL CLIENTELE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

COMMUNAUTE D'AGGLO. DE NIORT Service ASSAINISSEMENT

•Téléphone: 05 17.38.79.43 ou 05.17.38.79.451

•Télécopie : 05 17.38.80.86

Courriel: assainissement@agglo-niort.fr

•BP 193

140 rue des Equarts

•79006 Niort cedex

VOTRE NUMERO D'URGENCE (voir au verso)

•Ass. 24h/24:06 77 64 15 74

Comment payer votre facture :

Si vous payez par TIP ou par chèque, ne joignez aucune correspondance dans l'enveloppe prévue à cet effet, uniquement destinée aux paiements. Veillez à bien faire apparaître l'adresse dans la fenêtre de l'enveloppe.

PAR TIP: Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention « joignez un RIB » figure dans votre TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez un RIB, RIP ou RICE sans l'agrafer ni le coller.

PAR CHEQUE : bancaire ou postal, à libeller à l'ordre du TRESOR PUBLIC et à expédier avec le volet TIP non signé et non daté, à l'adresse figurant sur le TIP.

EN ESPECES OU PAR CARTE BANCAIRE: uniquement au quichet de la Trésorerie Municipale de Niort-Sèvre, 40 rue des Prés-Faucher, BP530, 79022 Niort Cedex, aux heures ouvrables (Tel: 05.49.78.71.30).

PAR PRELEVEMENT: prélèvement à la date de facturation, contactez le service assainissement aux références à gauche en haut de page.

Votre service assainissement Communauté d'Agglomération de Niort



VOS REFERENCES

Nom du client et adresse du branchement M OU MME Av de PARIS

79000 NIORT

REFERENCE DU SITE: 200000K Numéro d'abonné: 20000

Numéro de compteur: 000000000000

Adresse du redevable :

M OU MME

Avenue de PARIS

79000 NIORT

Références comptables :

Dette n° 0000 dans le rôle 00 2019 Emis le 31/12/2019 Rôle Redevance Assainissement

Période facturée : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le détail figure au verso du présent avis de sommes à payer

Consommation d'eau

120 m3

Organismes publics (Agence de l'Eau)

Prix au litre de la facture hors abonnement : 0.0020700 €

18.00€

Assainissement (CAN)

266.07€

Total TTC de l'avis de sommes à payer : 284.07€ A REGLER DANS LES TROIS SEMAINES APRES RECEPTION

Commentaires, messages:

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et 3342-23 du code général des collectivités territoriales.

Voies de recours :

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Exemple: redevance de consommation d'assainissement: tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 3800 euros en dernier ressort et à charge d'appel jusqu'à 7600 euros). Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez adresser votre requête au tribunal de grande instance.

> Guichet Compte Clé Etablis. JOIGNEZ UN RIB En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou de caisse d'épargne _VEUILLEZ DÉBITER MON_COMPTE_DU_MONTANT_CI-CONTRE__MERCI_ DATE SIGNATURE

M ou MME Av de PARIS

79000 NIORT

Centre N° 0CAN NNE: 000000000

TIP - Titre Interbancaire de Paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT DU TRESOR PUBLIC 59885 LILLE 9

Montant en Euros 284.07€

Référence: 000000000000000

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT- NE PAS PLIER

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019

*

Références du site : 000000K Références de l'abonné : 00000 Adresse du Payeur :M OU MME Av de PARIS 79000 NIORT

Avis des sommes à payer n° 000000000000 du 01/01/2019 au 31/12/2019

Eléments de l'avis des sommes à payer R : relève réelle, E : index estimé (accès impossible, estimation/forfait)	Ancien index Nouvel		index	Туре	Volume	
Compteur n° 00000000000 Site n° 00000000K	0 120		R	120		
	Quantité	PU € HT	Coût € HT	Taux TVA	TVA (€)	Total € TTC
Collecte et traitement des eaux usées - S.R.						
Abonnement part assainissement tarif du 01.01.2019	365 j	0.097726	35.67	0	0.00	35.67
Assainissement SR Tranche 1 (0 à 20) m3 tarif du 01.01.2019	20 m3	1.47	29.40	0	0.00	29.40
Assainissement SR Tranche 2 (plus de 20 m3) tarif du 01.01.2019	100 m3	2.01	201	0	0.00	201.00
Total collecte et traitement des eaux usées			266.07		0.00	266.07
Organismes Publics Modernisation Réseaux tarif du 01/01/2019 Total Organismes Publics		0.15	18.00 18.00		<u>0.00</u> 0.00	18.00 18.00
Total à payer dans les 3 semaines suivant la réception du présent avis					284.07	
Reste à payer sur les précédents avis				nc	nc	

Organismes publics : il s'agit d'une redevance perçues avec la facture d'eau et reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement (prix/m3 est fixé par cet établissement public d'Etat).

Collecte et traitement des eaux usées: La redevance assainissement est percue pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Niort. Cette redevance permet de financer les charges d'investissement et de fonctionnement (réseaux, stations d'épuration).

Symboles : -S.R. 2 ans (simple redevance deux ans) : redevance appliquée pendant ma période de raccordement au réseau ; S.R. (Simple Redevance) : Votre installation est raccordée au réseau public d'assainissement ; la conformité ne peut être délivrée que sous réserve de contrôle par le service assainissement.

D.R. (double redevance) : pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non conforme ou d'absence de contrôle.

Cette pénalité représente le double du montant de la redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et de notre règlement d'assainissement.

VOS NUMEROS D'URGENCE le numéro d'urgence permet d'assurer une astreinte hors heures d'ouverture de la CAN, dans le but de traiter tout problème technique lié à une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

Il ne doit en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation.

VOTRE ACCUEIL CLIENTELE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

COMMUNAUTE D'AGGLO. DE NIORT Service ASSAINISSEMENT

•Téléphone: 05 17.38.79.43 ou 45 •Télécopie : 05 17.38.80.86

•Ass. 24h/24:06 77 64 15 74

Courriel: assainissement@agglo-niort.fr

VOTRE NUMERO D'URGENCE (voir au verso)

Comment payer votre facture : Si vous payez par TIP ou par chèque, ne joignez aucune

correspondance dans l'enveloppe prévue à cet effet, uniquement destinée aux paiements. Veillez à bien faire apparaître l'adresse dans la fenêtre de l'enveloppe. PAR TIP: Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à

cet effet. Si la mention « joignez un RIB » figure dans

votre TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé,

PAR CHEQUE: bancaire ou postal, à libeller à l'ordre du TRESOR PUBLIC et à expédier avec le volet TIP non signé et non daté, à l'adresse figurant sur le TIP.

EN ESPECES OU PAR CARTE BANCAIRE:

uniquement au guichet de la Trésorerie Municipale de Niort-Sèvre, 40 rue des Prés-Faucher, BP530, 79022 Niort Cedex, aux heures ouvrables (Tel: 05.49.78.71.30).

PAR PRELEVEMENT: prélèvement à la date de

facturation, contactez le service assainissement aux

joignez un RIB, RIP ou RICE sans l'agrafer ni le coller.

•BP 193

140 rue des Equarts •79006 Niort cedex

Votre service assainissement Communauté d'Agglomération de Niort



VOS REFERENCES

Nom du client et adresse du branchement M OU MME Av de PARIS

79000 NIORT

REFERENCE DU SITE: 200000K

Numéro d'abonné: 20000

Numéro de compteur: 000000000000

Adresse du redevable :

M OU MME

Avenue de PARIS

79000 NIORT

Références comptables :

Dette n° 0000 dans le rôle 00 2018 Emis le 31/12/2018 Rôle Redevance Assainissement

Période facturée : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le détail figure au verso du présent avis de sommes à payer

Consommation d'eau

120 m3

Organismes publics (Agence de l'Eau)

21.60€

Assainissement (CAN)

266,07€

287.67€

Total TTC de l'avis de sommes à payer : A REGLER DANS LES TROIS SEMAINES APRES RECEPTION

(Prix par litre total pour une consommation annuelle de 120 m3: 0.0021 € TTC)

Commentaires, messages:

références à gauche en haut de page.

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et 3342-23 du code général des collectivités territoriales.

Voies de recours :

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Exemple: redevance de consommation d'assainissement: tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 3800 euros en dernier ressort et à charge d'appel jusqu'à 7600 euros). Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez adresser votre requête au tribunal de grande instance.

Etablis.	Gui	chet	Compte	Clé	Мо
JOIGN	ĖΖ	UN	RIB		Av d
			indre un relevé d'identité iisse d'épargne		7900
VEUILLEZ DÉE		MON_COMF	PTELDU MONTANT CI-CONIRE SIGNATURE	_ MERCI_	TIF
: !				į	

u MME le PARIS

O NIORT

Centre N° 0CAN NNE: 000000000

P - Titre Interbancaire de Paiement 🗲

CENTRE D'ENCAISSEMENT **DU TRESOR PUBLIC** 59885 LILLE 9

Montant en Euros 287,67€ NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT- NE PAS PLIER

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019

*

Références du site : 000000K Références de l'abonné : 00000

Adresse du Payeur :M OU MME Av de PARIS 79000 NIORT

Avis des sommes à payer n° 000000000000 du 01/01/2018 au 31/12/2018

Eléments de l'avis des sommes à payer R : relève réelle, E : index estimé (accès impossible, estimation/forfait)	Ancien index		Nouvel index		Туре	Volume
Compteur n° 000000000000 Site n° 00000000K	0		120		R	120
	Quantité	PU € HT	Coût € HT	Taux TVA	TVA (€)	Total € TTC
Collecte et traitement des eaux usées - S.R.						
Abonnement part assainissement tarif du 01.01.2018	365 j	0.097726	35.67	0	0.00	35.67
Assainissement SR Tranche 1 (0 à 20) m3 tarif du 01.01.2018	20 m3	1.47	29.40	0	0.00	29.40
Assainissement SR Tranche 2 (plus de 20 m3) tarif du 01.01.2018	100 m3 2.01 20		201.0	0	0.00	201.00
Total collecte et traitement des eaux usées					0.00	266,07
Organismes Publics Modernisation Réseaux tarif du 01/01/2018 Total Organismes Publics	120 m3	0.18	21.60 21.60		0.00 0.00	21.60 21.60
Total à payer dans les 3 semaines suivant la réception du présent avis					287,67	
Reste à payer sur les précédents avis					nc	nc

Organismes publics : il s'agit d'une redevance perçues avec la facture d'eau et reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement (prix/m3 est fixé par cet établissement public d'Etat).

Collecte et traitement des eaux usées: La redevance assainissement est perçue pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Niort. Cette redevance permet de financer les charges d'investissement et de fonctionnement (réseaux, stations d'épuration).

Symboles: -S.R. 2 ans (simple redevance deux ans): redevance appliquée pendant ma période de raccordement au réseau; S.R. (Simple Redevance): Votre installation est raccordée au réseau public d'assainissement ; la conformité ne peut être délivrée que sous réserve de contrôle par le service assainissement.

D.R. (double redevance) : pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non conforme ou d'absence de

Cette pénalité représente le double du montant de la redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et de notre règlement d'assainissement.

VOS NUMEROS D'URGENCE le numéro d'urgence permet d'assurer une astreinte hors heures d'ouverture de la CAN, dans le but de traiter tout problème technique lié à une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service. Il ne doit en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation.

> Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2013 Date de réception préfecture : 10/07/2019 45

A4 - LEGISLATION

LEGISLATION

L. 2224-5 Loi n° 96-142 du 21 février 1996

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu cidessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

PARTIE RÉGLEMENTAIRE

D. 2224-1 Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000

Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont définis par les annexes 5 et 6 du présent code.

D. 2224-3 Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés, complétés, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée. Il indique, dans une note liminaire :

La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée;

Le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnées aux annexes 5 et 6 du présent code.

D. 2224-4 Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000

En cas de délégation du service public, les rapports annuels précisent la nature exacte des services délégués. Les indicateurs financiers relatifs aux recettes perçues distinguent la part revenant directement ou par reversement au délégataire, d'une part, et, d'autre part, à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale.

> Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019

D. 2224-5 Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les guinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal ou leur adoption par celui-ci. Le public est avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un

Un exemplaire de chaque rapport annuel est adressé au préfet par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Décret 2007-675 du 2 Mai 2007

Arrêté du 2 décembre 2013

Loi NOTRe

A5 - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1° Les indicateurs techniques

- a) Communes dont le territoire est compris en totalité ou en partie dans une agglomération produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg par jour : les indicateurs du programme d'assainissement défini à l'article 16 du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 ;
- b) Autres communes : le nombre d'habitants raccordés à une station d'épuration, la capacité de cette station, le nombre d'habitants disposant d'un système d'assainissement non collectif.

2° Les indicateurs financiers

- a) Le prix de l'assainissement
- 1. Les différentes modalités de tarification selon les types d'usagers raccordés, les modalités d'évolution et de révision de cette tarification ;
- 2. L'ensemble des éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau en distinguant :

La rémunération du service public de l'assainissement :

Soit dans le cas d'une facturation binôme ou proportionnelle au volume consommé, l'abonnement annuel, le prix au mètre cube consommé, le cas échéant les surtaxes communale ou syndicale Soit, dans le cas d'une tarification forfaitaire, le montant du forfait et le volume correspondant, le prix du mètre cube supplémentaire, le cas échéant les surtaxes communale ou syndicale,

- la redevance de l'agence de l'eau,
- le cas échéant, la taxe Voies navigables de France,
- le cas échéant, les autres taxes ou redevances,
- 3. La présentation d'une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année précédant la présentation du rapport, pour une consommation de référence définie par l'INSEE. Cette présentation décomposera la facture entre les éléments définis au 2 et fera apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre

Pour chacun des éléments ayant connu une variation, le rapport présentera les facteurs explicatifs tels l'amortissement des investissements à la charge de la collectivité ou du délégataire et les frais de fonctionnement des nouveaux ouvrages du service.

b) Les autres indicateurs financiers :

Les recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de l'assainissement (transport et traitement d'eaux usées en provenance de services voisins, diverses prestations offertes aux abonnés...); Le cas échéant, la prime pour épuration de l'agence de l'eau ;

L'encours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette ;

La liste et le montant financier des travaux réalisés pendant le dernier exercice, programmés pour l'exercice en cours, ou envisagés pour les exercices ultérieurs, et le mode de dévolution des travaux.

Op. Cit Code général des collectivités - Mai 2000

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 50

A6 – INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DD A7)

FINALITES TRANSVERSALES AUX ENJEUX SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET ECONOMIQUES

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique	Intégration d'un critère énergétique dans le choix des équipements - Consommation énergétique moindre - Meilleur rendement Traitement des boues sans consommation énergétique, sur des filtres plantés de roseaux sur la station d'épuration du Vendier (Arçais), de Saint Symphorien, St Maxire et Beauvoir sur Niort et STEP d'Aiffres (8800 EH) Mise en place de panneaux photovoltaïque : bâtiment de stockage des boues de la station d'épuration de la Vergnée (Frontenay Rohan Rohan), station d'épuration de Chaillé à Aiffres Gestion et traitement adapté localement - Réduction du poids des déchets - Limiter le transport - Traitements des matières de vidange, boues, graisses et valorisation (limiter l'incinération) - Gestion agricole de 100% des boues de STEP : épandage liquide ou solide ou compostage
Finalité 1 : Indicateurs	 Pompes à meilleur rendement Eco. D'énergie : Toutes les consultations concernant des équipements consommant de l'énergie ont un critère énergétique et/ou environnemental parmi les critères de choix : Economie d'électricité (kw/an) : de 20 à 30% sur les équipements renouvelés Economie de carburant : lorsque cela est possible, les journées de travail en PL sont organisées de façon « continue » ou les tournées sur la journée complète, limitant les retours des poids lourds sur Niort en journée. Elimination du phosphore (30 à 40%) par voie biologique (Stress bactérien) : Aiffres, Goilard, Pelle Chat, Vendier, Champs de la Croix, Saint Symphorien, Prahecq, Beauvoir sur Niort Traitement de l'air par voie biologique (tourbe) : PELLE-CHAT, Aiffres Filtres plantés de roseaux (boues) : ST-MAXIRE, ARÇAIS, Beauvoir/Niort, Saint Symphorien, STEP d'Aiffres Filtres plantés de roseaux (eau) : Sansais
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Utilisation d'eau industrielle pour les besoins « non nobles » Limitation de l'utilisation de produits chimiques Limitation de l'eutrophisation - Traitement systématique de l'azote de du phosphore Préservation de la biodiversité - Etude sur la qualité de l'eau de la Guirande : projet de mise en place de ZRV sur 4 STEP; travaux réalisés en 2018 pour la nouvelle station d'épuration d'Aiffres (Chaillé) - Proposition de solutions permettant de reconquérir le milieu - Aménagements paysagers Limitation de la consommation d'espaces agricoles (choix de traitement) Protection de la ressource en eau potable - Prioriser les travaux ayant un impact sur : La ressource en eau potable Les zones/milieux sensibles Réemploi des matériaux extraits lors des travaux 9. Consommation d'eau industrielle >100 000 m³/an (GOILARD, FONTENAY-
Finalité 2 : Indicateurs	9. Consommation d'éau industrielle >100 000 m²/an (GOILARD, FONTENAY-RR, PELLE-CHAT, St SYMPHORIEN) 10. Traitements biologiques utilisés : cf Finalité 1 : Indicateurs 5, 6, 7, 8 11. Risque d'eutrophisation : GOILARD PELLE-FRO De le réception en préfecture (779-2004)1317-201907/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019

				CHAT	RR	
		Rdt (%)	88	86	93	72
	NGL	Quantité REJETEE (kg/j)	101	21	3	27
		Rdt (%)	91.5	90	86.5	74
	P total	Quantité REJETEE (kg/j)	7.9	1.6	0.66	2
	Tarification	Traitement de l'a normes de rejets é Montant des trava cone sensible (tra	établies – pet lux situés en vaux EU/EP tensions de re les usagers e	ites stations) zone de périm dans Lambon d éseau Granzay en difficulté	st systématique (ètre de protection à Niort, renouvelle -Gript, Vallans (20	de captage, ment réseau
Finalité 3 : Cohésion sociale	- (- F - (- A - N Participa - F - F - S Intervent	Cycle de l'eau Constionnement de Consommation d'e Assainissement no l'isites pédagogique cions Réunions publique Cortes ouvertes (s Salon de l'habitat/	es STEP eau on collectifs ue des STEP es (travaux d' tation d'épura	assainissemen ation d'Aiffres e nt insertion profes	t collectif, diagnos en 2019) ssionnelles/prestat	ŕ
	15. N	Farifs pour les 20 Montant annuel all Communication :	loué à l'accoi		ocial : 30 000€ Nombres de pa (~25/grou	
		2015		24	600	
		2016		13	325	
Finalité 3 :		2017		11	275	
Indicateurs		2018		8	200	
	18. 1 18. f 19. f t	liverses : une diza Nombre de stagia ormation Nombre/montant	aine (assainis aires (15), d' des prestati on sociale da	ssement collect apprentis (1) e ons (insertion ans les march	ipations à des m if et non collectif) et de contrats d'a professionnelle) : és de travaux pa	avenir (1) en 1950 h de
Finalité 4 : Epanouissement des êtres Humains	Accueil d - F - F - F - Programi	r la salubrité publi e nombreux usag factures Raccordement NC/AC me interne de per ns : 199.5 jours	jers. Répond		e des questions sans objet en 201	8
Finalité 4 : Indicateurs	21. E 22. I	Jombre de format	nbre d'aides i tions internes	ndividuelles : 3 s : environ une	30 000€ prévus au centainecpærœné gents 079-2000413	reorésentant

agents). Date de réception préfecture : 10/07/2019

Date de réception préfecture : 10/07/2019

53

Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables	Choix de types et de modalités de traitement : - Réduction des sous-produits de traitement - Traitement des déchets externes aux services - Traitements des matières de vidanges - Compactage des refus de dégrillage Valorisation des déchets (boues et déchets verts) Pédagogie/visites STEP - Sensibilisation aux déchets - « haltes aux lingettes » utilisation de chiffons lavables pour les travaux en régie. Création d'un outil « testeur de batteries » équipant nos installations de télégestion : sur 26 batteries testées, 8 ont pu être réinstallées. Gestion de stock de pièces d'occasion (récupérées sur des sites renouvelés en régie)
Finalité 5 : Indicateurs	 23. Quantités de graisses traitées : 2456 m³ 24. Quantités de matières de vidanges traitées : 1938 m³ 25. Quantités de sous-produits non valorisables (dégrillage) :234T 26. Sables recyclés : 152.5T 27. Quantités de boues produites : 1899 T de matières sèches – 100% des boues sont valorisées pour l'agriculture 28. Période d'arrêt en 2018 : 0 jour 29. Sensibilisation/pédagogie cf Finalité 3 : Indicateurs 16

PRINCIPES CONSTITUANTS LES ELEMENTS DETERMINANTS DANS LA CONDUITE D'UNE DEMARCHE

Principe 1 : Stratégie d'amélioration continue	Analyses des rejets de STEP régulières, suivi de la qualité des rejets. Participation au suivi de la qualité des rivières. L'auto-contrôle fait l'objet de vérifications qualitatives par un organisme extérieur (SAMAC 79) Mise en place des analyses réglementaires RSDE − rejet de substances dangereuses dans l'eau - (juillet 2018 à juillet 2019) pour les 2 stations d'épuration de plus de 10 000 EH Investissements systématiques pour le renouvellement des réseaux (>2M€/an) Réalisation (CAN ou entreprise externe) quotidienne de contrôles et de diagnostics sur les réseaux et système d'assainissement - Propositions & conseils pour les particuliers/usagers - Détermination des zones à prioriser pour le renouvellement Suivi des travaux - Contrôle de compactage des remblais - Tests d'étanchéités - Inspections des réseaux Mise en service d'une station d'épuration - Vérifications de la consommation d'énergie - Les consommations font l'objet d'un suivi régulier Mise en service d'équipements de métrologie pour mesurer les rejets au milieu naturel d'eaux usées (par trop plein) non traitées; au besoin, mise en place de bassin tampons pour limiter les rejets (ex : Parking du Moulin du milieu et Quai Métayer à Niort, anciennes STEP à Prahecq, Aiffres); renouvellement des réseaux
Principe 3 : Organisation du pilotage	Vice président en charge de : - Assainissement non collectif - Assainissement collectif - Eaux pluviales
	Le programme d'investissement d'assainissement colle chircusé de réceptione en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE programme pluriannuel d'investissement PPI (hiérarchisé Date de réception préfecture : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 54

	réglementaire et la préservation du milieu) ; étude de révision en 2018/2019, avec mise en place d'une étude patrimoniale pour les parcelles en assainissement non collectif.
	Le programme annuel est réexaminé lors de plusieurs réunions avant chaque vote de budget
	Les évolutions impactant sur le PPI ou le fonctionnement du service font l'objet de présentations en bureau de la CAN
	Le programme d'investissement du pluvial fait l'objet de la mise en œuvre d'un nouveau PPI
	Organisation de la planification des diagnostics d'assainissement non collectif, puis des contrôles de bon fonctionnement.
Principe 4 : Transversalité des approches	Participations - Etude compétence eau potable - Etude compétence gemapi - Comité de pilotage relatif au suivi des actions des périmètres de protection — Syndicat des eaux du VIVIER, SMEPDEP de la COURANCE - Homogénéisation des pratiques ANC, charte de qualité sur l'ANC et schéma départemental d'élimination des matières de vidange — CG79 - Groupement de commandes pour achat d'un logiciel commun de gestion de l'ANC (CD79 et tous SPANC79); étude en cours pour la mise en œuvre d'un logiciel commun de gestion de l'assainissement collectif (reporting réglementaire, suivi des entretiens) - Groupement de commandes pour prestataire commun pour la réalisation des études qualitatives complémentaires obligatoires pour STEP>10 000 EH (toutes collectivités du 79 concernées) - Réunions de coordination des travaux des communes - Groupement de commandes pour des travaux de renouvellement/extension de réseau, en commun avec les services porteurs de l'eau potable : cas avec le SIEPDEP de la Vallée de la Courance (Vallans, Le Vanneau-Irleau), le SECO (Villiers en Plaine, Echiré)
Principe 5 : Evaluation	 Rapport annuel d'activité Rapport annuel sur le prix et la qualité de service assainissement Transmission des données à l'observatoire de l'eau et de l'environnement (accessibles sur internet)
partagée	Transmission aux commissions consultatives des services publics
	Publication sur internet (www.agglo-niort.fr)
	Présentation et délibération à la CAN et dans les communes (+3500 habitants)

A7 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code fiche	Rapport du Maire – Décret et arrêté du 2 Mai 2007 Liste récapitulative des indicateurs de performance	Référence rapport annuel ou réponse directe
	Indicateurs descriptifs des services	
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (B.2)	100 687
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (B.2)	28
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (B.1-d)	1899
D 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (Annexe 4)	2,40
	Indicateurs de performance	
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (abonnés avec réseau/abonnés en zone AC) (B.2)	95.1%
P 202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 130)	37 ?
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 -b
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (B.1 b)	100%
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (admissions en non-valeur votées en 2017 : compte 654 + 658 dont prévision 30 000€ pour aide au paiement des factures)	174 770 €
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	N.C.
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (sur les 5 dernières années)	0.51%
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	B 1 -b
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (CRD au 31déc. / épargne brute)	8.3 ans
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6.5% au 1 ^{er} avril 2019
P 258.1	Taux de réclamations (pour mille abonnés)	X
	Service public de l'assainissement non collectif	
	Indicateurs descriptifs des services	
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Voir rapport SPANC
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100
	Indicatoure de performance	
P 301.3	Indicateurs de performance Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Voir rapport SPANC
	n comptabilisé	Voli Tapport SEAINO

N.C. : non comptabilisé

A8 - 1 Agence de l'Eau Loire-Bretagne 2 Agence de L'eau Adour-Garonne



Etablissement public du ministère chargé su développement durable

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

L'article L. 2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016-art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Le rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la dôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannual d'intervention.

Édition mars 2019

L'agence de l'eau vous informe



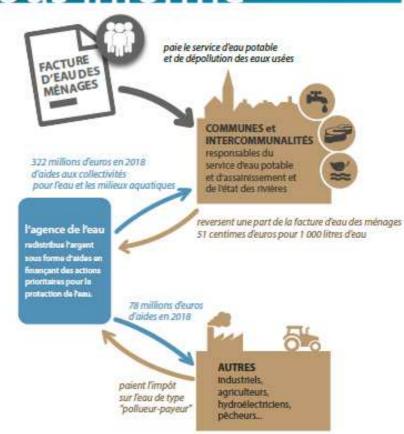
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité (f) (v) (in) de l'agence de l'eau l gire-Bretagne

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Accusé de réception en préfecture 1079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019

59

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 E) - source agence de l'eau Loire-Bretagne















2,02 € de redevance de prélévement payés par les irrigants





À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

tvaleurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aldes en 2018) source agence de l'eau Loire-Bretagne



4,54 € aux acteurs économi

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



46,66€

aux collectivités pour l'épuration des eaux, usées urbaines et rurales, dont 21 € pour la solidarité envers les communes rurales



10,75 €

aux exploitants concernés pour

des actions de dépollution

dans l'apriculture et pour

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
100 € VARO EN 2018

aux po re re re re

12,71 €
aux collectivités rurales et urbaines
pour la protection et la
restauration de la ressource en
eau potable,

notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des cantages







Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'assaintesement, morte d'introdemattion de c'agence de c'eau Loire-Bretagne.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Dour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Dour dépolluer les eaux

- La révision du 10° programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Dour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.

L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Dour préserver le littoral

 Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux); ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maltriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Dour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement: l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive.
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à se mobiliser autour des nombreuses solutions.

Rapport annuel du maire ser le prix et la qualité du service public de feau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

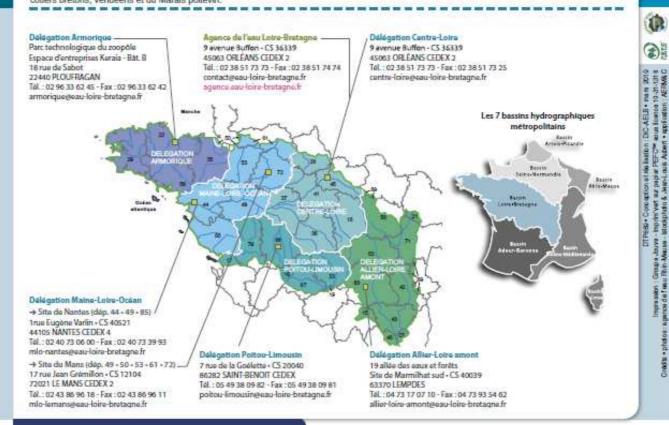
> Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019

ู้คืา

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Alber jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins oôtiers bretons, vendéens et du Marais potievin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.





RAPPORT ANNUEL 2018

Prix et qualité du service public

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A. Territoire desservi

En application de la loi du 16 décembre 2010, un nouveau territoire a vu le jour le 1er janvier 2014 : la Communauté d'Agglomération du Niortais qui compte 40 communes (dont 2 nouvelles communes : Plaine d'Argenson et Val du Mignon).



B. Nombre d'habitants desservis (D301.0)

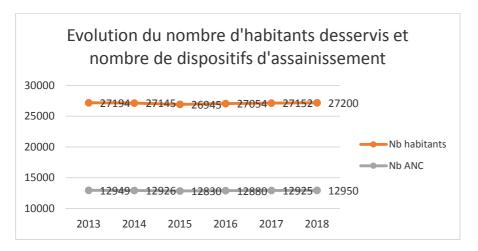
Cet indicateur descriptif permet d'apprécier la taille du service public et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Au 1er janvier 2018: 12 950 dispositifs d'assainissement pour 27 200 personnes concernées

Indicateur D 301.0 SPANC CAN 2018: 27 200 habitants

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019

Evolution du nombre d'habitants desservis et nombre de dispositifs d'assainissement



C. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournie une information sur l'avancement de l'organisation des services publics et l'étendue des prestations offertes aux usagers.

<u>Indicateur D 302.0 SPANC 2018</u>: 100

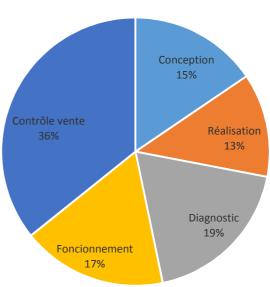
Voir calcul annexe 1

D. Activité du service sur l'année 2018

Total 2018	903
Contrôle vente 2018	323
Fonctionnement 2018	158
Diagnostic 2018	169
Réalisation 2018	113
Conception 2018	140

Voir annexe 2 et annexe 3 pour le nombre de contrôles réalisés par communes et documents d'urbanismes





2. Tarification des contrôles 2018

Contrôle de conception et réalisation	181,04€
Contrôle vente	169,71€
Contrôle diagnostic	113,14€
Contrôle fonctionnement	101,82€

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 2/7

3. <u>Indicateurs de performance du service</u>

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

A ce jour cet indicateur ne peut être communiqué puisque la base de données des deux logiciels utilisés par le service ne permet l'extraction fiable de cet indicateur.

Annexe 1 -

Calcul de l'indicateur D 302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournie une information sur l'avancement de l'organisation des services publics et l'étendue des prestations offertes aux usagers.

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100.

<u>A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public</u> d'assainissement non collectif

 Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif 	OUI 20	NON 0
approuvé par une délibération	20	θ
des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ∞ Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	30	θ
des autres installations	30	θ
<u>B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif</u> ∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire		
l'entretien des installations ∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire	10	0
les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ∞ Existence d'un service capable d'assurer le traitement	20	0
des matières de vidange	10	0

Indicateur D 302.0 SPANC 2018: 100

Annexe 2 - Nombre de contrôles réalisés en 2017

Contrôles 2018	Conception	Réalisation	Fonctionnement	Diagnostic	Diagnostic- Vente	Total contrôle
Aiffres	4	2	0	0	10	16
Amuré	2	3	0	0	3	8
Arçais	1	1	0	0	6	8
Beauvoir Sur Niort	6	1	18	15	3	43
Bessines	5	9	0	0	7	21
Brulain	5	1	1	0	11	18
Chauray	4	0	1	0	1	6
Coulon	11	3	0	0	16	30
Echiré	10	9	0	0	8	27
Epannes	0	0	0	0	2	2
Fors	13	10	124	2	22	171
Frontenay-Rohan-Rohan	2	10	0	0	8	11
Germond Rouvre	5	9	0	0	7	21
	0	0	4	51	2	57
Granzay-Gript						7
Juscorps La Foyo Moniault	1	3	3	0 86	3	107
La Foye Monjault	4	0			14	
La Rochénard	3	2	0	0	7	12
Le Bourdet	4	3	0	0	13	20
Le Vanneau Irleau	1	1	1	0	14	17
Magné	3	2	0	0	3	8
Marigny	3	4	0	0	2	9
Mauzé sur le Mignon	2	1	0	0	3	6
Niort	8	6	1	2	18	35
Plaine d'Argenson						
Belleville	0	0	0	1	3	4
Boisserolles	0	0	0	0	1	1
Prissé la Charrière	4	2	0	0	7	13
Saint Etienne La Cigogne	0	1	0	1	2	4
Prahecq	1	1	0	0	5	7
Prin Deyrançon	7	2	0	0	7	16
Saint Gelais	0	4	0	0	5	9
Saint Georges de Rex	1	0	0	0	8	9
Saint Hilaire La Pallud	1	1	0	0	9	11
Saint Martin de	11	7	4	1	12	35
Bernegoue						
Saint Maxire	1	2	0	0	7	10
Saint Rémy	0	0	0	0	0	0
Saint Romans des	0	0	0	10	2	12
Champs Soint Symphorian	2				7	10
Saint Symphorien	2	1	0	0		
Sansais La Garette		0	0	0	11	13
Sciecq	0	2	0	0	1	3
Val du Mignon						0
Priaires	2	4	0	0	1	7
Thorigny Sur le Mignon	0	0	1	0	0	1
Usseau	3	1	0	0	20	24
Vallans	0	0	0	0	6	6
Villiers en Plaine	8	10	0	0	25	43
Vouillé	0	4	0	0	1	5
TOTAL	140	113	158	169	323 ccusé de réceptio	903

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 4/7

Annexe 3 - Dossiers d'urbanisme 2018

	CU 2018 ANC		DP 2018 ANC		PC 2018 ANC		PA	Nombre de
Commune	Total CU	dont défavorable	Total DP	dont défavorable	Total PC	dont défavorable	2018 - ANC	dossiers d'urbanisme
Aiffres	1	0	1	0	5	0	0	ANC 7
Amuré	2	0	1	0	3	0	0	6
Arçais	1	0	1	1	0	0	0	2
Beauvoir sur Niort	0	0	0	0	4	0	0	4
Bessines	10	0	7	2	8	1	0	25
Brûlain	3	0	1	1	3	0	0	7
Chauray	1	0	1	1	2	0	0	4
Coulon	6	1	2	0	4	0	0	12
Echiré	8	0	2	0	5	0	0	15
Epannes	0	0	0	0	0	0	0	0
Fors	9	0	10	0	13	1	0	32
Frontenay Rohan Rohan	1	1	0	0	0	0	0	1
Germond Rouvre	2	0	1	0	5	0	0	8
Granzay-Gript	0	0	0	0	1	0	0	1
Juscorps	1	0	0	0	2	0	0	3
La Foye Monjault	5	0	0	0	3	0	0	8
La Rochénard	3	0	4	1	4	0	0	11
Le Bourdet	3	0	3	1	1	1	0	7
Le Vanneau Irleau	13	0	0	0	3	0	0	16
Magné	1	0	3	0	1	0	0	5
Marigny	2	0	0	0	2	0	0	4
Mauzé sur le Mignon	1	0	0	0	0	0	0	1
Niort	13	0	1	0	2	0	0	16
Plaine d'Argenson	1	0	1	0	5	0	0	7
Belleville	0	0	0	0	0	0	0	0
Boisserolles	0	0	0	0	1	0	0	1
Prissé la Charrière	1	0	1	0	4	0	0	6
Saint Etienne La Cigogne Prahecq	0	0	0	0	0	0	0	0
Priaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Prin Deyrançon	5	0	0	0	5	0	0	10
Saint-Gelais	4	2	1	0	1	0	0	6
Saint-Gerais Saint-Georges de Rex	2	2	1	0	1	0	0	4
Saint-Hilaire la Pallud	2	1	1	0	0	0	0	3
Saint-Martin de Bernegoue	4	0	1	0	6	1	0	11
Saint-Maxire	0	0	0	0	1	0	0	1
Saint-Rémy	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Romans des Champs	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Symphorien	3	3	2	1	4	0	0	9
Sansais la Garette	5	0	0	0	3	0	0	8
Sciecq	1	0	0	0	2	0	0	3
Thorigny Sur le Mignon	0	0	0	0	0	0	0	0
Usseau	3	0	1	0	6	2	1	11
Vallans	1	0	1	0	3	1	0	5
Villiers en Plaine	5	0	9	1	9	1	0	23
Vouillé	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	122	10	56	9	117	8	1	296
TOTAL	122	10	30	9	11/	8		230

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019 5/7

Annexe 4 : note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est presenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la dôture de l'exercice concerné. Le maire qui le préusagen. Le réapoir est presente application ainte entention qui autorent a courte de réache consente consente consente de sistem de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme plunannuel

Édition mars 2019

L'agence de l'eau vous informe



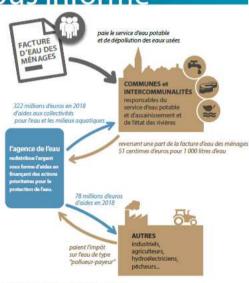
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m3. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, celá représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement,
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information pracke sur votre collectività rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POUROUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales percues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité (f) (w) (in) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Rapport annual du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'essainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LORIE-BRETAGNE

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Oui pale quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



6.20€

















À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018) source agence de l'eau Loire-Bretagn

















et annuel du matre sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assaintssemen D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

RPQS ANC 2018 6/7 Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission: 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Dour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- · 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes. groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Dour dépolluer les eaux

- · La révision du 10° programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- · Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré

Dour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Dour préserver les ressources En 2018, 166 actions sont financées au titre de la

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

milieux aquatiques,

(Sdage).

protection de la ressource. L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la

dans la mise en œuvre des objectifs des schémas

directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Dour préserver le littoral

Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Dour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) : ils couvrent 82 % du territoire.
- · Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- · Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Dour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- · Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la Plan d'a daptation a u meilleure efficacité environnementale. en privilégiant l'action préventive, en aidant les projets les plus efficaces pour les en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau. en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enieu. Les différents

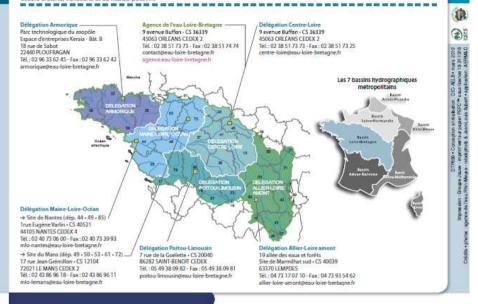
acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à se mobiliser autour des nombreuses solutions.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assaintssement.
NOTE D'UNEORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LORGE-RRETAGNE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGN

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affinents du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais noitevin

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes. 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions





7/7 RPQS ANC 2018

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C55-07-2019-DE Date de télétransmission: 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019